





---

## Table des matières

<u>1.</u>	<u>Introduction</u> .....	1
	<u>Rappel historique</u> .....	1
	<u>Activités d'autres organisations</u> .....	2
	<u>Raisons de l'élaboration de nouvelles recommandations</u> .....	4
	<u>Structure du rapport</u> .....	4
<u>2.</u>	<u>Objectifs et utilisations</u> .....	6
	<u>Indice des prix à la consommation (IPC)</u> .....	6
	<u>Analyse du bien-être</u> .....	6
	<u>Evaluation des politiques gouvernementales</u> .....	8
	<u>Comptes nationaux</u> .....	8
	<u>Autres types d'analyse économique</u> .....	8
	<u>Etudes de marché</u> .....	9
	<u>Autres utilisations particulières</u> .....	9
	<u>Principaux utilisateurs</u> .....	9
<u>3.</u>	<u>Revenu des ménages</u> .....	11
	<u>Cadre conceptuel</u> .....	11
	<u>Définition opérationnelle</u> .....	13
	<u>Agrégation</u> .....	21
<u>4.</u>	<u>Dépenses de consommation des ménages</u> .....	23
	<u>Cadre conceptuel</u> .....	23
	<u>Définitions opérationnelles</u> .....	26
	<u>Moment de la consommation</u> .....	27
	<u>Postes spéciaux</u> .....	28
	<u>Exclusions</u> .....	31
<u>5.</u>	<u>Problèmes de mesure</u> .....	33
	<u>Unité statistique</u> .....	33
	<u>Portée</u> .....	35
	<u>Caractéristiques des ménages</u> .....	36

---

<u>Période de référence</u> .....	38
6. <u>Sources des statistiques sur les revenus des ménages</u> .....	41
<u>Enquêtes sur les revenus</u> .....	41
<u>Autres sources concernant les ménages</u> .....	43
<u>Enquêtes auprès des établissements/entreprises</u> .....	43
<u>Sources administratives</u> .....	43
7. <u>Sources des statistiques sur les dépenses de consommation des ménages</u> .....	45
<u>Méthodes de collecte des données</u> .....	45
<u>Portée des enquêtes</u> .....	48
<u>Conception</u> .....	49
<u>Plan de sondage</u> .....	50
<u>Fréquence</u> .....	52
<u>Méthodes d'évaluation</u> .....	52
8. <u>Classification, estimation, analyse et diffusion</u> .....	54
<u>Classification</u> .....	54
<u>Estimation</u> .....	55
<u>Analyse</u> .....	57
<u>Diffusion</u> .....	59
9. <u>Conclusion et recommandation principale</u> .....	61
<u>Bibliographie</u> .....	62

## **Appendices**

1. <u>Résolution en vigueur de la CIST</u> .....	65
2. <u>Éléments du revenu des ménages</u> .....	75
3. <u>Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP)</u> .....	76

---

# 1. Introduction

## Rappel historique

1. Depuis sa création, l'OIT s'est toujours occupée des statistiques sur les conditions de vie et de travail des travailleurs et de leurs familles. A cet égard, la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) a adopté plusieurs résolutions concernant les enquêtes sur les dépenses des familles et sur les revenus et les dépenses des ménages.
2. La première, adoptée en 1926 par la 3<sup>e</sup> CIST, contenait des normes internationales portant sur la périodicité des études sur le niveau de vie des familles, le choix des familles, la période pendant laquelle les comptes devraient être tenus, les renseignements à enregistrer et la présentation des résultats sous forme de tableaux (BIT, 1926). Par la suite, le Bureau a procédé à une série d'études concernant les méthodes d'enquêtes sur les budgets familiaux (BIT, 1940).
3. Cette question des études sur les conditions de vie des familles a été réexaminée par la 7<sup>e</sup> CIST en 1949. Le rapport soumis à cette conférence avait trait à la portée et à l'échelonnement des enquêtes sur les conditions de vie des familles, l'application de méthodes d'échantillonnage pour le choix des familles, la réunion des informations, la classification des recettes et des débours, l'analyse et la critique des résultats, l'analyse de l'alimentation et des régimes, les problèmes spéciaux concernant les enquêtes sur les conditions de vie des familles dans les pays en développement et les enquêtes sur les conditions de vie des familles agricoles (BIT, 1949). La conférence a adopté une résolution définissant les objectifs des enquêtes sur les conditions de vie des familles et élaborant de nouvelles normes concernant le plan des enquêtes ainsi que l'analyse et la présentation des résultats (BIT, 1951). Pour donner suite à l'une des recommandations de cette conférence, le Bureau a créé, en 1955, un groupe d'experts sur les enquêtes relatives aux conditions de vie des familles. Le rapport du groupe comportait des recommandations sur la conception des méthodes d'échantillonnage, l'organisation des enquêtes, les méthodes de réunion des informations et les problèmes particuliers auxquels se heurtent les pays en développement lors de l'exécution des enquêtes sur les conditions de vie des familles (BIT, 1955).
4. En 1967, le Bureau a organisé une réunion d'experts sur la portée, les méthodes et l'utilisation des enquêtes sur les dépenses des familles. Le rapport élaboré en vue de cette réunion examinait différentes questions parmi lesquelles les objectifs et la portée des enquêtes sur les dépenses des familles, les types d'enquêtes, les concepts, définitions et méthodes de collecte des données, les utilisations analytiques et synthétiques des résultats et les classifications des ménages, revenus et dépenses (BIT, 1967). La 12<sup>e</sup> CIST a adopté en 1973 une résolution fondée dans une certaine mesure sur les recommandations de cette réunion d'experts, et portant sur les objectifs, la fréquence et la portée des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, l'organisation des enquêtes, les unités de rassemblement des données, les concepts de base et les définitions des revenus et des dépenses de consommation, la méthodologie de base, les classifications, la mise en tableaux et l'analyse des résultats (appendice 1).

- 
5. Parallèlement à ces travaux, le Bureau a également examiné à plusieurs reprises, dans le contexte de ses activités sur les indices des prix à la consommation, les enquêtes sur les dépenses de consommation. Les résolutions adoptées par la 2<sup>e</sup> CIST (1925), la 6<sup>e</sup> CIST (1947), la 10<sup>e</sup> CIST (1962) et la 14<sup>e</sup> CIST (1987) reconnaissent l'importance des enquêtes sur les dépenses des ménages pour la détermination des coefficients de pondération permettant d'établir les indices des prix à la consommation. Celle qui a été adoptée par la 14<sup>e</sup> CIST recommande que, dans les limites des ressources disponibles, ces enquêtes devraient être représentatives des tailles des ménages, des niveaux de revenus, des situations géographiques, des groupes socio-économiques et des autres facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la structure des dépenses des ménages (BIT, 2000).
  6. En 1961, le Bureau a publié un volume contenant des descriptions méthodologiques d'enquêtes nationales effectuées dans certains pays pour donner un aperçu de différents types d'enquêtes sur les conditions de vie des familles (BIT, 1961a). En même temps, les résultats des enquêtes sur les budgets familiaux, menées dans 30 pays entre 1950 et 1960, ont été présentés sous forme de tableaux pour faciliter la comparaison internationale de ces résultats (BIT, 1961b). Ces deux publications marquaient le point de départ d'une série de publications semblables établies par le Bureau et comportant des descriptions méthodologiques ainsi que les résultats des enquêtes. Le dernier volume de la première catégorie de publications (BIT, 1992) couvre 86 pays, zones et territoires tandis que celui de la deuxième catégorie (BIT, 1995) contient les résultats d'enquêtes effectuées dans 82 pays, zones et territoires entre 1979 et 1991.
  7. Outre les travaux concernant les enquêtes sur les conditions de vie des familles et les indices des prix à la consommation, des résolutions connexes ont aussi été adoptées sur les statistiques des salaires et sur le revenu de l'emploi, la résolution sur ce dernier thème ayant été adoptée par la 16<sup>e</sup> CIST en 1998 (BIT, 2000). Ces résolutions avaient pour but d'établir des normes internationales dans ces domaines pour ce qui est des concepts, des définitions, de la portée, du champ d'application, de la classification, des méthodes de collecte des données, de la fréquence des enquêtes, de l'analyse des données et de la diffusion des résultats. La résolution de la 16<sup>e</sup> CIST sur le revenu lié à l'emploi couvre les concepts, définitions, composantes, classifications, analyses et présentations des statistiques sur le revenu lié à l'emploi salarié et celui qui est lié à l'emploi indépendant. L'accent a été mis sur le revenu que reçoivent les personnes en raison de leur participation à une activité présente ou antérieure. N'est donc pas compris le revenu provenant d'autres sources, non lié à l'emploi, telles que les transferts entre les ménages.

## Activités d'autres organisations

8. D'autres institutions internationales et régionales ont également entrepris d'élaborer et de promouvoir des normes sur les statistiques des revenus et des dépenses des ménages ainsi que d'en appuyer l'application. L'Organisation des Nations Unies a publié, en 1964, également au nom d'autres institutions spécialisées, dont l'OIT, une étude méthodologique concernant les enquêtes générales sur les ménages qui comporte un chapitre ayant trait aux enquêtes sur le niveau économique des ménages (ONU, 1964). Y sont abordés le cadre conceptuel et l'approche pratique des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Récemment, la Division de statistique de l'ONU a fait exécuter une révision de ses directives de 1977 sur les statistiques de la répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation dans le secteur des ménages, dont une version provisoire a été publiée (Franz et coll., 1998). Le manuel révisé, établi dans le cadre des pays développés, est conçu en tant que complément du Système de comptabilité nationale (SCN, 1993). Avant

---

cela, la Division de statistique et le Département de la coopération technique pour le développement des Nations Unies ont publié, en 1989, une étude technique sur les revenus et les dépenses des ménages sous les auspices de son programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquêtes auprès des ménages (Nations Unies, 1989). Cette étude faisait un bilan approfondi des connaissances acquises à cette date, mais bon nombre des normes et certains des concepts de base, des définitions et des classifications qui y figuraient ont changé depuis lors. Elle accordait également une place très importante aux utilisations des statistiques à des fins de comptabilité nationale.

9. EUROSTAT s'est également employé à établir des directives concernant les statistiques sur les revenus et les dépenses des ménages. Il a produit un manuel relatif aux enquêtes sur les budgets des ménages qui comporte des directives sur les concepts, définitions, classifications, méthodes de collecte de données et analyses (EUROSTAT, 1997). Ce manuel rend compte des pratiques actuelles dans les pays de l'Union européenne (UE) et formule des recommandations sur leurs éléments communs. L'objectif général est de s'acheminer vers une harmonisation des statistiques produites par ces pays.
10. La Banque mondiale s'est occupée d'appuyer, financièrement et techniquement, des enquêtes générales sur les ménages conçues essentiellement pour évaluer l'impact des politiques macroéconomiques sur les conditions de vie et de travail des ménages dans les pays en développement et dans les pays en transition. Ces enquêtes ont subi de profondes modifications, passant par plusieurs étapes: du projet initial d'enquêtes intégrées dans le cadre de la dimension sociale de l'ajustement aux enquêtes prioritaires, à l'étude sur la mesure des niveaux de vie et au questionnaire sur les principaux indicateurs sociaux. Ces enquêtes contiennent un module de consommation en tant qu'élément central et mesurent parfois le revenu ainsi que d'autres composantes du bien-être telles que la santé, l'éducation, la fécondité, la santé maternelle, etc. Elles visent à mesurer le bien-être et les niveaux de vie. La Banque a récemment publié un manuel en trois volumes concernant les enquêtes générales sur les niveaux de vie des ménages d'après les résultats obtenus dans le cadre des enquêtes liées à l'étude sur la mesure des niveaux de vie (Banque mondiale, 2000).
11. Des efforts ont aussi été accomplis au niveau national dans les systèmes statistiques de nombreux pays développés pour mettre au point un cadre pour la production de leurs statistiques sur les revenus et les dépenses des ménages, par exemple le Bureau australien de statistique (ABS, 1995).
12. Des travaux ont aussi été récemment effectués au niveau international en rapport avec les normes sur les statistiques du revenu. Le Groupe de Canberra sur les statistiques du revenu des ménages (Groupe de Canberra) a produit un rapport final (Groupe de Canberra, 2001) donnant des directives sur les statistiques de la répartition du revenu. Ce rapport examine les questions liées au concept, à la définition, aux composantes, à la classification, à l'analyse et à la présentation des statistiques du revenu afin de comparer les modes de répartition du revenu, en particulier parmi les économies développées. Cette publication du Groupe de Canberra n'aborde cependant pas tous les besoins des économies en développement en ce qui concerne les données sur le revenu. Le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur non structuré a commencé à étudier la façon dont les entreprises de ce secteur mesurent le revenu. Si leurs rapports contiennent des suggestions utiles à cet égard, l'objectif était surtout de mesurer la contribution de ce «secteur» à la production aux fins de la comptabilité nationale.

---

## Raisons de l'élaboration de nouvelles recommandations

13. Comme il a été indiqué plus haut, parmi les nombreuses autres utilisations bien connues des statistiques de la consommation figure la détermination des coefficients de pondération pour le calcul des indices des prix à la consommation (IPC). Le BIT s'emploie actuellement avec d'autres organisations internationales et régionales à produire une version révisée de son manuel sur l'IPC. En outre, une révision provisoire de la résolution de la CIST de 1987 sur l'IPC sera présentée lors de la deuxième session de la présente réunion d'experts. C'est pourquoi l'une des raisons pour lesquelles il est jugé bon d'établir des normes concernant les statistiques de la consommation est que ces normes pourront s'inscrire ensuite dans l'actuel processus de révision de l'IPC.
14. On s'accorde depuis longtemps à reconnaître que les statistiques de la consommation sont dans bien des cas la meilleure mesure des niveaux de vie. Dans les pays en développement, les systèmes statistiques utilisent en particulier ces données pour analyser la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale. Etant donné la prépondérance de l'emploi indépendant et des activités non monétaires dans ces économies, les statistiques du revenu ne peuvent présenter qu'un intérêt limité. Toutefois, hormis les efforts mentionnés ci-dessus, il n'a pas été fait grand-chose au niveau international pour élaborer des normes concernant les statistiques de la consommation, particulièrement à l'intention des pays en développement et aux fins du calcul de l'IPC.
15. Les normes internationales adoptées par la 12<sup>e</sup> CIST en 1973 en ce qui concerne les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages sont aujourd'hui périmées et ne servent plus leur objectif initial. Il convient donc de concevoir de nouvelles directives internationales sur la production des statistiques du revenu et des dépenses.
16. Comme il est indiqué ci-dessus, d'autres institutions, tant au niveau national qu'international, ont mené des activités dans le domaine des statistiques du revenu, mais principalement sous l'angle des systèmes statistiques des pays développés. En outre, il n'a pas été possible d'étudier leurs propositions dans le cadre d'un forum international plus large de statistiques comme la CIST. Il est donc nécessaire d'intensifier ces efforts pour combler les lacunes mentionnées dans les paragraphes antérieurs et pour une consultation plus large sur les normes à utiliser.

## Structure du rapport

17. Le rapport comporte neuf chapitres: le présent chapitre 1 donne des informations générales et les motifs de la réunion; le chapitre 2 décrit les objectifs et les utilisations des statistiques des revenus et des dépenses des ménages; le chapitre 3 étudie un cadre conceptuel et une définition opérationnelle du revenu; le chapitre 4 présente des concepts et des définitions opérationnelles se rapportant à la consommation; le chapitre 5 a trait à des problèmes de mesure concernant notamment les unités statistiques, la portée et la caractérisation des ménages; les chapitres 6 et 7 décrivent respectivement les méthodes de collecte des statistiques des revenus et des dépenses; le chapitre 8 examine la classification, l'estimation, l'analyse et la diffusion; le chapitre 9 expose la recommandation principale que devra faire la réunion.



- 
18. Dans le présent rapport, les passages en caractères gras et en italiques sont des propositions qui seront soumises à la réunion pour examen et qui serviront à élaborer des normes internationales révisées sous la forme d'un projet de directives ou d'un projet de résolution qui sera présenté à la 17<sup>e</sup> CIST.

---

## 2. Objectifs et utilisations

Les statistiques des revenus et des dépenses des ménages visent des objectifs très divers compte tenu des types de description et d'analyse auxquels elles servent: macroéconomique, microéconomique, social, autres. Dans l'ensemble, ces statistiques peuvent être utilisées pour le calcul des indices des prix à la consommation, l'analyse du bien-être ou des niveaux de vie, la formulation, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des politiques sociales et économiques, la production des comptes nationaux, l'analyse économique, les études de marché et les études sur des questions telles que la nutrition et la santé.

*(Voir paragraphes 1 à 3 de l'appendice 1 pour les objectifs et utilisations indiqués dans la résolution en vigueur de la CIST.)*

### Indice des prix à la consommation (IPC)

19. L'IPC mesure les variations au cours du temps du coût d'un «panier» de biens et services représentatif des dépenses de consommation des ménages. Il est considéré comme la meilleure mesure disponible de l'inflation des prix des biens de consommation et des services dans une économie, et il est largement utilisé pour indexer des paiements tels que les pensions, prestations et allocations de sécurité sociale; les contrats commerciaux et de location; la pension alimentaire et autres allocations de soutien familial, etc. Il a également servi, bien que rarement, à mesurer l'écart au niveau du coût de la vie entre différentes localités ayant des habitudes de consommation semblables.
20. Les statistiques des dépenses de consommation sont utilisées pour la construction de l'IPC dans deux domaines principaux: i) la détermination des biens et services qui devraient faire partie du panier, et ii) le calcul de la part des dépenses pour les catégories de ces biens et services qui servent de pondérations. Les principales statistiques requises sont les niveaux ou la part des dépenses pour les différentes catégories de biens et services, supposés présenter des variations de prix similaires pour les groupes de population visés. Bien que d'autres sources puissent être utilisées pour déterminer les pondérations, les enquêtes sur les dépenses sont considérées comme les plus fiables et c'est à elles que les pays ont le plus largement recours à cet effet. Les statistiques des dépenses pour la construction d'un IPC sont actuellement les plus utilisées par la grande majorité des pays et dictent ainsi les concepts, classifications et conception de l'enquête utilisés dans les enquêtes sur les dépenses. Par exemple, la répartition des dépenses parmi les ménages ne présente pas un intérêt particulier lorsque l'objectif essentiel des enquêtes sur les dépenses est la construction d'un IPC.

### Analyse du bien-être

21. Il est fondamental d'estimer les niveaux et l'évolution du bien-être des membres d'une société pour pouvoir décrire le bien-être de cette société. L'un des indicateurs les plus importants et les plus accessibles du bien-être d'un ménage est celui du bien-être

---

économique représenté par la totalité des ressources économiques dont dispose le ménage. Ces ressources résident dans les actuelles rentrées d'argent du ménage et dans l'état net de ses créances et de ses dettes, qui lui donnent la possibilité d'acquérir des biens et des services. Elles sont raisonnablement mesurables, significatives, concrètes et permettent ainsi de placer les ménages dans des positions relatives. L'objectif de l'analyse du bien-être est de mesurer l'aptitude des ménages à gérer ces ressources, leur capacité de consommer et/ou d'épargner et de décider de la façon de combiner ces deux attitudes, ainsi que d'évaluer l'évolution de ces ressources dans le temps et dans l'espace. Le flux des rentrées d'argent et des débours représentant le revenu, la consommation, l'épargne et la capitalisation (capacité future de consommer) définit les limites du mode de vie du ménage et son niveau de richesse.

22. L'un des principaux objectifs des statistiques des revenus et des dépenses est donc d'évaluer le niveau, la structure et l'évolution du bien-être économique des ménages. Comme il a été mentionné au chapitre 1, tel était l'objectif essentiel des enquêtes sur les niveaux de vie des familles, précurseurs des enquêtes sur les revenus et les dépenses. Le recours généralisé à l'IPC à des fins d'indexation a néanmoins suscité un tel intérêt au niveau de sa construction que cet indice est devenu l'objectif premier de la collecte des statistiques sur les dépenses.
  
23. Le revenu et les avoirs (capacité de consommer) ainsi que la consommation (consommation effective) sont les deux facettes d'un même élément — le bien-être économique —, de sorte que l'une ou l'autre pourrait servir à évaluer les niveaux de vie. Leurs avantages relatifs au niveau des concepts et de la mesure sont bien connus. Le revenu est moins difficile à mesurer et peut donc être enregistré fréquemment et à moindres frais. En outre, il ne dépend pas non plus du choix opéré par les ménages d'épargner ou de consommer ou encore de consommer un type de produit, par exemple l'alcool, plutôt que d'autres, comme l'alimentation. La consommation est relativement plus stable dans le temps vu que les ménages tendent à niveler leur consommation, et constitue donc un meilleur moyen de mesurer les niveaux de vie. Elle est également plus facile à saisir sur le plan conceptuel et moins problématique, et, par conséquent, elle peut être mesurée avec une plus grande précision. Ces statistiques peuvent être utilisées pour:
  - 1) obtenir une répartition du revenu/consommation parmi les ménages afin, notamment, de déterminer les groupes de population au niveau le plus bas de cette répartition (pauvreté) ou de mesurer la dispersion de ces revenus (inégalité);
  - 2) définir les caractéristiques des groupes de population aux différents niveaux de la répartition du revenu/consommation;
  - 3) produire diverses statistiques relatives à la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale sous l'angle du revenu/consommation — établissement d'un seuil de pauvreté, ampleur de la pauvreté, mesures de l'inégalité, etc.;
  - 4) produire des statistiques relatives à d'autres dimensions de la pauvreté telles que la santé, l'éducation, les conditions de logement;
  - 5) mesurer le niveau, la nature et la structure des conditions de vie des ménages, dans le temps et dans l'espace, en particulier pour des groupes déterminés tels que les personnes âgées, les jeunes et diverses catégories de travailleurs.

- 
24. Cette utilisation des statistiques de la consommation et/ou du revenu et l'accent mis sur la répartition parmi les ménages imposent au niveau de la conception de l'enquête des conditions qui sont peut-être plus contraignantes que celles qui sont liées à l'utilisation de la consommation pour établir l'IPC.

## **Evaluation des politiques gouvernementales**

25. Les statistiques des revenus et des dépenses servent également à élaborer, à mettre en œuvre et à contrôler les politiques sociales et économiques, ainsi qu'à en évaluer l'impact. On peut citer comme exemples:
- 1) l'incidence de la fiscalité et autres politiques budgétaires sur la répartition des revenus des familles présentant diverses caractéristiques;
  - 2) les répercussions des politiques gouvernementales en matière de prestations et d'aide aux familles sur la répartition du revenu et de la consommation;
  - 3) les programmes de soutien du revenu par la sécurité sociale (pensions, prestations en espèces, etc.);
  - 4) les programmes d'ajustement structurel et leur incidence sur les niveaux de vie des divers groupes socio-économiques;
  - 5) la politique migratoire, la planification de la famille, etc.

## **Comptes nationaux**

26. Lors de la compilation des comptes nationaux, les statistiques des revenus et des dépenses peuvent servir aussi bien à évaluer certains éléments du secteur des ménages qu'à vérifier la qualité des estimations de ces composantes obtenues à partir d'autres types de statistiques. Par exemple, les statistiques des dépenses de consommation peuvent être utilisées dans la comptabilité nationale pour certains éléments liés aux dépenses de consommation des particuliers, en complément des statistiques de la production et des ventes. Cependant, des différences concernant les concepts, la portée et la mesure sont à prendre en considération lorsqu'on utilise des microdonnées sur les ménages pour la compilation des comptes nationaux.

## **Autres types d'analyse économique**

27. D'autres analyses microéconomiques sont effectuées sur la base des statistiques des revenus et des dépenses, notamment:

- 
- 1) une analyse du marché du travail — rapport entre le revenu, ou certains éléments du revenu, et les caractéristiques des travailleurs, des emplois et du lieu de travail;
  - 2) les politiques salariales — fixation des salaires minima;
  - 3) une analyse des facteurs déterminant le comportement des consommateurs;
  - 4) la formation et l'utilisation du revenu — revenu dans le secteur informel, revenu dans les zones rurales, financement de la consommation;
  - 5) l'analyse de l'épargne et de l'endettement, propriété des avoirs, etc.

## **Etudes de marché**

28. Les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages constituent une source abondante de données pour les études de marché, pour autant que les échantillons soient suffisamment importants et que les chiffres des dépenses soient disponibles au niveau des catégories de produits. Ces enquêtes servent à analyser la demande pour divers postes de dépenses et à étudier les habitudes de consommation et d'achat des différents groupes de population.

## **Autres utilisations particulières**

29. Les statistiques des revenus et de la consommation ont diverses autres utilisations telles que l'analyse de la nutrition, de la santé, etc.

## **Principaux utilisateurs**

30. Parmi les principaux utilisateurs de ces statistiques, on peut citer:
  - 1) les organismes publics chargés de compiler l'IPC et les comptes nationaux;
  - 2) les ministères de la Planification et des Finances, responsables de la planification de la politique économique et sociale;
  - 3) les organismes publics responsables de la planification sectorielle: agriculture, santé, etc.;
  - 4) d'autres départements ministériels et les administrations locales;

- 
- 5) les universités et institutions de recherche analysant le comportement et les conditions de vie des consommateurs;
  - 6) les auteurs d'études de marché qui analysent les habitudes de consommation en vue de la commercialisation des produits de consommation;
  - 7) les entreprises, syndicats de travailleurs, associations commerciales et professionnelles, et tout particulier qui s'occupent d'évaluer et d'étudier le développement social et économique.

31. ***La réunion est invitée à examiner les propositions ci-dessus concernant les objectifs et les utilisations des statistiques des revenus et des dépenses.***

---

## 3. Revenu des ménages

### Cadre conceptuel

32. Deux concepts du revenu, issus de la théorie économique, sont généralement cités, celui de *Hicks* et celui de *Haig-Simons*. Le premier repose sur la déclaration suivante de Hicks:

... il semble que l'on peut définir le revenu d'un particulier comme la valeur maximale qu'il peut consommer pendant une semaine en sachant qu'il sera aussi riche à la fin de la semaine qu'il l'était au début.

33. Hicks a affiné le concept en définissant le revenu comme le montant maximum d'argent qu'un individu peut dépenser cette semaine en sachant qu'il pourra dépenser le même montant en valeur réelle chacune des semaines suivantes.
34. Il ressort de ces affirmations que, pour être considérées comme revenu, les recettes doivent réunir certaines caractéristiques: régularité, récurrence, non-réduction de la valeur nette, l'existence de ces caractéristiques étant par ailleurs tenue pour acquise.
35. Le deuxième concept est celui de *Haig-Simons* (voir Simons (1938) dans Atkinson et Stiglitz (1980), p. 260). Il définit le revenu comme la somme de la consommation et de la variation de la valeur nette dans une période donnée. Cette définition n'impose aucun critère de régularité ni de récurrence mais comporte la notion de non-réduction de la valeur nette. Il en résulte que le revenu doit inclure toutes les recettes, régulières et irrégulières, qui ne réduisent pas la valeur nette. La principale différence entre l'un et l'autre concept est que dans le premier les recettes doivent être «tenues pour» régulières et récurrentes.
36. Dans la version de 1993 du Système de comptabilité nationale (SCN, 1993, paragr. 8.15, p. 203), le revenu disponible est défini comme étant

... le montant qu'un ménage, ou qu'une autre unité, peut se permettre de dépenser pour l'acquisition de biens ou de services de consommation au cours de la période comptable, sans avoir à financer ses dépenses en réduisant ses liquidités, en cédant d'autres actifs financiers ou non financiers ou en accroissant son endettement.

37. Cette définition n'est équivalente à celle du concept de la théorie économique que si la valeur nette n'est pas modifiée du fait de transferts en capital ou d'autres changements du volume des actifs (catastrophes naturelles) ou de gains ou de pertes réels de détention. Le SCN enregistre les transferts en capital dans le compte de capital et les autres changements du volume des actifs ainsi que les gains ou les pertes réels de détention dans le compte des autres changements des actifs, de sorte que selon sa définition la valeur nette est celle qui est déjà corrigée de la valeur de ces opérations. Il faut noter que le prélèvement sur les actifs et l'accroissement de l'endettement sont exclus, ce qui implique la notion de disponibilité courante potentielle pour la consommation.

- 
38. Le SCN établit aussi une distinction entre recettes courantes et recettes en capital (SCN, 1993, paragr. 8.32, p. 205). Les premières ont tendance à être limitées, fréquentes, régulières et entièrement disponibles pour la consommation pendant la période de référence. Ce sont les recettes sur lesquelles les ménages comptent lorsqu'ils prennent leurs décisions de consommation, car elles sont régulières et ils s'attendent à continuer de les recevoir, du moins à court terme. En revanche, les recettes en capital sont des paiements comparativement importants, forfaitaires, exceptionnels ou peu fréquents, qui peuvent avoir un effet au-delà de la période de référence et ne sont pas considérés par les ménages «rationnels» comme étant intégralement disponibles pour la consommation immédiate. L'argument est donc que la distinction entre recettes courantes et recettes en capital est importante pour toute définition du revenu, les premières étant enregistrées comme revenu, contrairement aux dernières. La définition du SCN comporte donc implicitement la notion de régularité et de récurrence de par la distinction entre recettes courantes et recettes en capital.
39. Dans son rapport final (Groupe de Canberra, 2001, p. 16), le Groupe de Canberra propose d'utiliser la définition du SCN comme base de la définition du revenu dans le contexte des statistiques de distribution du revenu. Il fait cependant valoir qu'il y aurait lieu de prévoir certaines exceptions, principalement en ce qui concerne les variations de la valeur nette et le critère de la régularité et de la récurrence, compte tenu des différences entre les objectifs du SCN et ceux de l'analyse de la distribution du revenu. Le principal souci du SCN est celui de l'exhaustivité, de la cohérence et de l'exclusivité des divers secteurs du cadre comptable, tandis que l'analyse de la distribution du revenu s'intéresse avant tout à la situation de ménages particuliers du secteur des ménages et se préoccupe moins de la cohérence avec les mesures relatives aux autres secteurs.
40. La 16<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail a adopté une résolution sur le revenu lié à l'emploi qui définit le revenu comme l'ensemble des paiements que reçoivent les personnes en raison de leur participation à une activité salariée ou indépendante, présente ou antérieure. Aucun critère de régularité ni de récurrence n'est expressément requis mais, à l'exception des primes de départ et des indemnités pour perte d'emploi, ces recettes répondent à ce critère du fait qu'elles sont liées à l'emploi (BIT, 1997).
41. Considérant que l'intérêt des microanalystes est de mesurer le bien-être économique, le Groupe de Canberra estime important d'exiger que les recettes soient potentiellement disponibles pour la consommation pendant la période de référence (Groupe de Canberra, 2001, paragr. 2.2.2). Cette considération est également utilisée dans BIT (1998) pour justifier l'exclusion des prestations différées de la définition du revenu lié à l'emploi. Au niveau macroéconomique, le SCN n'applique pas ce critère dans la définition du revenu primaire mais l'introduit implicitement dans celle, citée plus haut, du revenu disponible à propos des transferts courants. La micro et la macroanalyse du revenu primaire diffèrent dans la façon dont elles envisagent «l'épargne forcée» ou les prestations différées, telles que la contribution de l'employeur aux régimes d'assurance sociale, les primes de participation aux bénéfices qui sont versées aux salariés à la retraite ou à une date ultérieure en dehors de la période de référence.
42. Le Bureau australien de statistique (ABS, 1995, p. 4) a adopté la définition suivante du revenu:

... le revenu se compose des recettes, en espèces ou en nature, qui sont reçues ou constatées régulièrement et qui ont un caractère récurrent.



- 
43. Il est admis que la notion de régularité et de récurrence est reprise de la résolution de l'OIT concernant les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages (appendice 1, paragr. 14.1)) qui définit comme suit le revenu:

... le revenu du ménage est la somme des revenus en espèces et des revenus en nature et comprend les recettes qui, en règle générale, sont de nature récurrente et sont reçues régulièrement par le ménage ou par ses membres à intervalles d'un an ou à intervalles plus rapprochés.

Cette définition ne se réfère pas explicitement à l'utilisation effective ou potentielle des recettes, ni aux variations de la valeur nette. Elle se réfère aux recettes comptabilisées sur la base des échéances et non des paiements.

44. La définition du revenu devrait:

- 1) répondre aux critères de régularité et de récurrence applicables à la période de référence spécifiée car la structure de la consommation dépend davantage de ce revenu que des sommes forfaitaires et autres recettes irrégulières et postes non récurrents (toutefois, les exceptions doivent être expressément autorisées quand il y a des raisons impérieuses de le faire);
- 2) limiter les recettes aux éléments potentiellement disponibles pour la consommation courante, c'est-à-dire qui contribuent au bien-être économique;
- 3) exclure les recettes résultant d'une réduction de la valeur nette, sauf dans les cas où il y a des raisons impérieuses de prévoir une exception;
- 4) n'inclure que les paiements effectifs et non les éléments d'actif ou de passif à recevoir ou à payer.

45. *La réunion est donc invitée à considérer la recommandation tendant à ce que la définition proposée soit ainsi libellée:*

*Le revenu du ménage est composé des recettes en espèces, en nature ou sous forme de services, généralement récurrentes et régulières, qui sont reçues par le ménage ou par ses membres à intervalles d'un an ou à intervalles plus rapprochés. Au cours de la période de référence pendant laquelle elles sont reçues, ces recettes sont potentiellement disponibles pour la consommation courante et, en règle générale, ne réduisent pas la valeur nette du ménage.*

## **Définition opérationnelle**

46. La meilleure définition opérationnelle du revenu consiste à identifier les éléments du revenu par grande catégorie de sources de revenu comme suit:

- 
- 1) revenu de l'emploi, c'est-à-dire recettes tirées de la participation à la production ou à des activités économiques, qu'il s'agisse de revenu de l'emploi salarié (salaires) ou de l'emploi indépendant (rémunération du travail);
  - 2) revenu de la propriété d'actifs financiers et autres, par exemple paiements d'intérêts;
  - 3) transferts reçus (obligatoires ou volontaires), tels que pensions, pensions alimentaires, aide parentale;
  - 4) autre revenu interne du ménage, tel que services des logements occupés par leurs propriétaires, production par le ménage de services pour autoconsommation;
  - 5) autre revenu externe du ménage, par exemple transfert de services d'autres ménages, transferts sociaux en nature.

*(Voir appendice 2 pour plus de détails. Pour la définition de la résolution en vigueur de la CIST, voir paragraphe 14 à l'appendice 1.)*

## **Revenu de l'emploi salarié**

47. Conformément à la définition du revenu lié à l'emploi adoptée par la 16<sup>e</sup> CIST, le revenu de l'emploi salarié comprend les salaires et traitements directs, les primes et gratifications en espèces, les pourboires et commissions, les primes d'intéressement et autres formes de rémunération liée aux bénéficiaires, la rémunération des heures non effectuées, les biens et services gratuits ou subventionnés par l'employeur, ainsi que les primes de départ et indemnités de licenciement. Le revenu de l'emploi salarié peut être en espèces (sous forme monétaire) ou en nature. Le rapport soumis à la Conférence (BIT, 1998a) examine en détail et approfondit chacun de ces éléments. Toutefois, certains méritent une mention spéciale.
48. Comme dans le rapport susmentionné, les microanalystes recommandent d'inclure les primes de départ et indemnités pour perte d'emploi dans le revenu, bien qu'il ne s'agisse pas de recettes régulières ni récurrentes. La raison en est que ces recettes sont utilisées pour la consommation tandis que le bénéficiaire cherche un autre emploi et qu'elles servent de revenu de remplacement du traitement ou du salaire. On notera que la résolution en vigueur ne dit rien quant à leur inclusion.
49. ***La réunion est invitée à considérer la recommandation tendant à reconnaître expressément l'inclusion de la prime de départ et de l'indemnité de licenciement dans la définition du revenu de l'emploi salarié.***
50. Contrairement à la définition du SCN, le concept de revenu de l'emploi salarié qui figure dans BIT (1998a) n'inclut pas la cotisation des employeurs à l'assurance sociale (c'est-à-dire aux caisses de sécurité sociale, aux compagnies d'assurance et à d'autres unités institutionnelles responsables de régimes d'assurance sociale) au motif qu'elles représentent «des droits à des prestations futures». Toutefois, certains microanalystes préfèrent classer ces cotisations dans le revenu brut par souci de cohérence avec le SCN et

---

pour éviter les différences entre pays résultant de la diversité des politiques nationales relatives à ces cotisations. L'inconvénient est que cette méthode comporte le risque de double comptabilisation car les pensions reçues sont aussi incluses dans le revenu brut. Lorsque ces cotisations sont traitées comme revenu brut, elles sont parfois déduites du revenu disponible (Groupe de Canberra, 2001) ou considérées comme des postes de dépenses (ABS, 1995).

51. *La réunion est invitée à envisager d'exclure les cotisations des employeurs à l'assurance sociale de la définition opérationnelle du revenu, du fait en particulier que les salariés ignorent parfois la valeur de ces cotisations et que celles-ci ne sont pas toujours potentiellement disponibles pour la consommation courante.*

## **Revenu de l'emploi indépendant**

52. La base de la définition du revenu de l'emploi indépendant est presque toujours le concept du SCN de revenu mixte de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte correspond à la valeur de la production brute diminuée des frais d'exploitation et corrigée de la dépréciation des actifs utilisés dans la production (BIT, 1998b; Groupe de Canberra, 2001; ABS, 1995). La production brute correspond à l'ensemble des biens et services produits pour le marché, pour utilisation en tant que prestations en nature et pour l'autre consommation. Elle comprend toutes les subventions reçues. Les frais d'exploitation sont la somme de la rémunération des salariés, du coût des matières premières, de l'entretien de l'équipement, des véhicules, etc., des services collectifs, des impôts indirects, des intérêts et des loyers payés. La dépréciation est la valeur du capital consommé dans la production. Parfois dénommé aussi profit/perte de l'entreprise non constituée en société, le concept de revenu mixte comprend le revenu des biens et services échangés ainsi que la valeur imputée de la production destinée à la consommation personnelle.
53. Toutefois, utiliser le revenu mixte comme base du revenu de l'emploi indépendant présente quelques difficultés. Le revenu mixte peut être négatif. Qui plus est, il arrive souvent que les exploitants de petites ou micro-entreprises, en particulier dans le secteur informel, ne se considèrent pas comme des chefs d'entreprise ni ne pensent en termes de profits et de pertes. Il se pose aussi un problème pratique en ce qui concerne la période de référence et les pratiques habituelles de ces entreprises. C'est pour ces raisons qu'on a parfois fait valoir que le revenu mixte n'est peut-être pas la meilleure mesure possible du revenu de l'emploi indépendant dans tous les cas. L'une des solutions proposées consiste à utiliser les «prélèvements» de l'entreprise. Cela a été discuté à la 15<sup>e</sup> CIST (1993) et dans le rapport sur le revenu de l'emploi préparé pour la Réunion d'experts sur les statistiques du travail (BIT, 1997). Cette solution n'a été retenue dans aucun de ces cas, au motif que les prélèvements peuvent ne concerner qu'une partie seulement du revenu (le reste étant réinvesti dans l'entreprise) ou s'appliquer aux actifs. Un problème de classification se pose du fait que le revenu mixte représente la rémunération du travail aussi bien que le rendement du capital, la rémunération de l'entrepreneur, etc., et que certains de ses éléments relèvent davantage du revenu de la propriété. On trouvera dans deux rapports du BIT (BIT, 1997 et 1998a) une discussion complète de ces questions et d'autres problèmes de mesure.
54. *La réunion est invitée à confirmer que le revenu de l'emploi indépendant doit être mesuré comme le revenu mixte tel que défini par le SCN.*

- 
55. Il existe cependant certains cas limites relatifs au statut de l'emploi indépendant, comme cela est examiné dans la résolution sur la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) adoptée par la 15<sup>e</sup> CIST en 1993 (BIT, 2000). Parmi ces cas il faut citer les propriétaires-gérants d'entreprises constituées en sociétés et les travailleurs externes, dont certaines fonctions sont identiques à celles des travailleurs indépendants. Il se pose un problème de classification lorsqu'il faut faire la distinction entre revenu salarié et revenu de l'emploi indépendant. Toutefois, cette question est sans effet sur le revenu total.
56. ***La réunion est invitée à considérer la recommandation tendant à ce que la rémunération des propriétaires-gérants d'entreprises constituées en sociétés et des travailleurs externes soit traitée comme un revenu salarié mais inscrite sous un poste séparé afin de faciliter les comparaisons.***
57. Le Groupe de Canberra a décidé de traiter la valeur imputée des services de logement produits par les propriétaires-occupants comme un revenu de l'emploi indépendant (Groupe de Canberra, 2001). La raison en est que le SCN considère les propriétaires de leur logement comme des entreprises non constituées en sociétés qui fournissent ces services à eux-mêmes et aux autres membres du ménage. Il ne fait pas de doute que cette valeur devrait figurer comme revenu, mais la classer comme revenu de l'emploi indépendant est contraire à la définition de cet élément du revenu que donnent le BIT (1998b) et le Bureau australien de statistique (ABS, 1995, p. 44), ce dernier l'incluant dans les «autres revenus non marchands». Dans EUROSTAT (1997), il figure comme revenu locatif. De fait, même le SCN reconnaît (paragr. 4.150) que:
- La production de ces services n'engendre pas un revenu mixte. Il n'y a pas d'apport de travail dans la production des services de logement par les propriétaires-occupants, si bien que l'excédent qui en résulte éventuellement est un excédent d'exploitation.
58. Si l'on considère que le revenu de l'emploi indépendant est un revenu découlant d'une activité indépendante, enregistrer la valeur imputée des services de logement produits par les propriétaires-occupants comme revenu de l'emploi indépendant implique que tous les propriétaires de logement ont une occupation.
59. Le Bureau australien de statistique (ABS, 1995) classe la valeur imputée des services domestiques produits pour usage final propre tels que cuisine, entretien du domicile, petites réparations, soins aux enfants, etc., de la même façon que les services de logement, c'est-à-dire dans les «autres revenus non marchands». Le Groupe de Canberra reconnaît que le bien-être des ménages est tributaire de la production de ces services mais que leur évaluation continue de poser des problèmes. Il est d'avis que, conceptuellement, il y aurait lieu de considérer cette valeur comme un revenu de l'emploi indépendant; cependant, les difficultés liées au calcul de cette valeur sont telles qu'il a décidé de l'exclure complètement de la définition du revenu. Contrairement à la production de biens pour usage final propre, qui est considérée comme une activité économique dans le SCN et dont la valeur imputée est traitée comme un revenu de l'emploi indépendant, la production correspondante de services domestiques n'est pas considérée ainsi. Sa valeur imputée, même si elle pouvait être déterminée, ne devrait donc pas être traitée comme un revenu de l'emploi indépendant, pour les mêmes raisons que celles évoquées plus haut à propos des services des logements occupés par leurs propriétaires.

- 
60. Le même argument vaut pour les services d'autres biens de consommation durables des ménages tels que voitures, machines à laver, cuisinières, etc. Conceptuellement, la valeur imputée de ces services, même s'il était possible de la déterminer, ne peut être classée comme revenu de l'emploi indépendant mais devrait être traitée comme une forme séparée de revenu qui n'est pas lié à l'emploi. Sur ce point aussi, le Groupe de Canberra défend un avis opposé pour ce qui est de la classification de cette valeur, que toutefois il exclut de la mesure du revenu, considérant que, par rapport à celle des services de logement, il est probable qu'elle soit limitée, que la durée de vie de ces biens soit plus courte et que l'incidence sur l'analyse du revenu soit moindre.
61. *La réunion est invitée à classer, d'un point de vue conceptuel, la valeur imputée des services de logement produits par les propriétaires-occupants, des services domestiques non rémunérés et des services d'autres biens de consommation durables des ménages comme «autre revenu interne du ménage» plutôt que comme revenu de l'emploi indépendant. Toutefois, la définition opérationnelle de cet élément devrait être limitée à ce stade à la valeur imputée des services de logement produits par les propriétaires-occupants.*
62. Un autre poste que le Groupe de Canberra classe dans le revenu de l'emploi indépendant sont les redevances sur les écrits, les inventions, etc. (c'est-à-dire les matériels couverts par des brevets ou des droits d'auteur) qui sont considérées comme la rémunération de l'effort. Le SCN traite ces redevances de la même façon (SCN, 1993, paragr. 7.92) contrairement au Bureau australien de statistique (ABS, 1995, p. 40), qui considère ces paiements comme un revenu de la propriété. Leur omission dans la définition du revenu de l'emploi indépendant figurant dans BIT (1998a) signifie qu'ils ne sont pas considérés non plus comme relevant de cette catégorie. On peut admettre que ces paiements sont la rémunération de services d'actifs incorporels produits, mais la différence entre la période de référence de la production et le moment où les paiements sont effectués fait qu'il est impossible d'associer ce revenu à l'emploi.
63. *Il est donc recommandé à la réunion de considérer ces redevances comme un revenu de la propriété.*

## **Revenu de la propriété**

64. Les intérêts sont des recettes provenant de comptes bancaires, de sociétés de crédit immobilier, de coopératives d'épargne et de crédit et autres institutions financières, de dépôts, d'obligations, de titres d'État et autres effets publics, d'obligations et de prêts à des personnes autres que des membres du ménage. Les dividendes sont les recettes d'un investissement dans une entreprise dans laquelle l'investisseur ne travaille pas. Les pensions ou rentes sous forme de dividendes reçues de régimes d'assurance privés non obligatoires sont aussi des intérêts. Le Bureau australien de statistique (ABS, 1995) considère les actions gratuites comme un dividende qui est reçu et épargné en une seule opération théorique. Toutefois, comme il le reconnaît, ces recettes ne sont pas disponibles pour la consommation et, par conséquent, ne devraient pas être incluses dans le revenu. Du point de vue de la cohérence avec les pratiques de macroanalyse, intérêts et dividendes devraient être enregistrés sur la base des droits et des obligations; toutefois, les sources d'informations susceptibles d'être disponibles qui sont utilisées pour la microanalyse sont les paiements reçus.

---

65. Les loyers sont des paiements reçus pour l'utilisation d'actifs non produits (en anglais *rents*), tels que la terre, ou d'actifs produits (en anglais *rentals*), tels que le logement. Le SCN ne considère comme revenu de la propriété que les loyers reçus pour des actifs non produits. Il fait valoir que les loyers d'actifs produits (*rentals*) résultent d'activités productives — création, entretien, réparation — et qu'ils devraient donc être enregistrés comme revenu de l'emploi indépendant. Comme cela a été mentionné ci-dessus pour les redevances, il peut être, dans certains cas, difficile d'associer le revenu à l'emploi. Qui plus est, on pourrait dire que les ménages considèrent leur propriété louée comme un investissement, et de nombreux pays enregistrent ces loyers (*rentals*) comme revenu de la propriété (ABS, 1995). Le Groupe de Canberra les classe dans un groupe séparé, de manière qu'il puisse être agrégé d'une façon ou de l'autre. Les loyers devraient être enregistrés nets de dépenses.

66. *La réunion est invitée à considérer la proposition suivante de définition du revenu de la propriété:*

*Le revenu de la propriété est constitué des recettes, nettes de dépenses, découlant de la propriété d'actifs (rémunération de l'utilisation d'actifs). Il s'agit de la rémunération, généralement monétaire, d'actifs financiers (intérêts, dividendes), et non financiers (loyers) et de redevances.*

## Transferts

67. Les transferts sont des recettes généralement régulières et récurrentes autres que le revenu lié à l'emploi ou à la propriété. Il n'y a pas de contrepartie comme pour les autres recettes, c'est-à-dire que le bénéficiaire ne donne rien en échange à l'auteur du transfert. Celui-ci est motivé principalement par la volonté de redistribuer le revenu, dans un cadre public (retraites) ou privé (aide familiale, pensions privées). Les transferts réduisent la capacité de consommer du donateur et augmentent celle du bénéficiaire. Ils peuvent être effectués entre des ménages, entre des ménages et l'Etat ou entre des ménages et des organismes d'assistance. Ils peuvent être en espèces ou en nature.

68. Les transferts qui sont uniques ou irréguliers, généralement sous forme de somme globale importante, sont des transferts en capital, par opposition aux transferts courants qui ont tendance à être réguliers (par rapport à la période de référence utilisée pour le revenu), récurrents et comparativement plus limités. Les transferts courants sont pour l'essentiel disponibles pour la consommation au cours de la période de référence, tandis que les transferts en capital ne sont en principe pas considérés comme un revenu par le bénéficiaire.

69. Sont des transferts:

- 1) les pensions de sécurité sociale (y compris les pensions de service militaire et de service outre-mer), prestations d'assurance (chômage, maladie) et allocations de régimes publics de sécurité sociale (régimes obligatoires);

- 
- 2) les pensions et autres prestations d'assurance (allocations d'études, remboursement des dépenses médicales) reçues d'employeurs non couverts par la législation de la sécurité sociale (avec ou sans capitalisation);
  - 3) les prestations d'assistance sociale de l'Etat (universelles ou sous condition de ressources) équivalentes aux prestations des régimes de sécurité sociale mais non fournies par ces régimes;
  - 4) les transferts courants d'institutions à but non lucratif, y compris les organismes de bienfaisance: dons réguliers, aide financière (bourses d'études, paiements en cas de grèves), etc.;
  - 5) les transferts courants d'autres ménages (à l'exclusion des services): aide familiale (pensions alimentaires, contribution à l'entretien des enfants); sommes régulières provenant d'un héritage ou d'un fonds de dépôt; aides financières ou dons réguliers;
  - 6) les transferts sociaux en nature (éducation, santé, etc.) et transfert de services d'autres ménages (par exemple garde des enfants).
70. On trouvera dans BIT (1997) une discussion détaillée des deux premiers types de transfert liés à l'emploi. L'inclusion des pensions de régimes contributifs ou de régimes privés par capitalisation est une exception à la règle car ces recettes correspondent à une réduction des actifs du ménage. Elle est justifiée par le fait que les ménages, en particulier les ménages à la retraite, les considèrent comme un revenu et les utilisent pour la consommation. Ne pas les inclure modifierait l'analyse de la distribution du revenu car ces ménages n'auraient alors pas de revenu ou très peu de revenus. Si la cotisation sociale des employeurs est aussi enregistrée comme revenu, il y aura double comptabilité quand le «revenu brut» est agrégé par groupe. En revanche, cela n'a aucun effet sur le revenu disponible.
71. Le Groupe de Canberra établit une distinction entre les transferts obligatoires, qui sont automatiquement considérés comme un revenu; les transferts en espèces volontaires, qui sont considérés comme un revenu lorsqu'ils sont «réguliers, que le bénéficiaire les tient pour acquis et qu'il compte dessus»; et les transferts volontaires en nature, qui ne sont pas considérés comme un revenu. La raison avancée pour exclure ces transferts en nature, tels que «cadeaux échangés entre ménages, vêtements, etc., donnés à des œuvres de bienfaisance puis distribués à des bénéficiaires», ainsi que certains transferts en espèces volontaires, est qu'ils peuvent être sporadiques et sont en général relativement insignifiants. Il vaut mieux alors les considérer comme des transferts de dépenses. Toutefois, il y a lieu de noter que dans certaines économies les transferts en nature des ménages urbains aux ménages ruraux sont plus importants que les transferts en espèces, car les ménages ruraux n'ont pas forcément la possibilité d'acheter les biens transférés. Par ailleurs, la distinction entre transferts volontaires en espèces qui sont réguliers et sur lesquels le bénéficiaire compte et les autres transferts est une distinction subtile qui peut être d'application difficile.
72. *La réunion est donc invitée à considérer tous les transferts courants, en espèce et en nature, comme un revenu, sous réserve que les transferts en nature soient enregistrés séparément.*

- 
73. Les transferts entre ménages peuvent aboutir à une double comptabilité quand le revenu est agrégé au niveau des ménages, s'ils sont enregistrés comme revenu pour les bénéficiaires et non exclus du revenu des donateurs.
74. Les transferts sociaux en nature sont des services fournis par les administrations publiques à des ménages particuliers: services d'éducation, de santé, de bien-être social, de transport, services culturels (quand le financement provient essentiellement de l'Etat). On les désigne sous les termes de services individuels, par opposition aux services collectifs, tels que la sécurité (ordre public, justice), la défense et l'administration publique.
75. Leur effet sur les groupes est différent dans le temps, l'espace et l'éventail de distribution du revenu. Les exclure modifierait donc les comparaisons entre groupes. Leur valeur agrégée peut être déterminée aux fins de la comptabilité nationale, mais leur évaluation au niveau des ménages peut être problématique. Certaines méthodes de calcul sont à l'étude, mais elles ne sont pas encore tout à fait au point.
76. De la même façon, la valeur imputée des services transférés d'autres ménages, tels que la garde des enfants par leurs grands-parents après l'école, devrait être considérée comme un revenu du ménage bénéficiaire, c'est-à-dire les parents. Aussi important que devienne ce type de transfert, il comporte les mêmes difficultés de comptabilisation que les services produits par les propriétaires de logements.
77. *La recommandation à la réunion est que les transferts sociaux en nature et les transferts de services d'autres ménages soient à ce stade exclus de la définition opérationnelle du revenu.*

## Gains de détention

78. La valeur des actifs et des passifs financiers et non financiers peut changer au cours de la période de référence sans qu'il y ait action directe du propriétaire, par exemple en cas de variations des valeurs mobilières. On parle de gains ou pertes nominaux de détention. Un gain de détention, qui résulte de l'accroissement des actifs ou de la réduction du passif, augmente la valeur nette des actifs du propriétaire, une perte ayant l'effet opposé. Les gains ou pertes nominaux peuvent être réalisés (si le propriétaire vend l'actif) ou non. Il y a des gains ou pertes réels lorsqu'on tient compte de l'inflation.
79. On peut faire valoir qu'un gain réel de détention, constaté au cours d'une période de référence donnée, est disponible pour la consommation, en particulier s'il est réalisé, et qu'il ne réduit pas la valeur nette réelle au cours de cette période. On peut donc le considérer comme un revenu du point de vue de la définition conceptuelle. Une perte de détention est alors un revenu négatif.
80. Le SCN ne traite pas les gains ou pertes de détention comme un revenu au motif que revenu et production doivent être mesurés sur la même base et que les gains de détention sont exclus de la production. Le Groupe de Canberra considère que, d'un point de vue conceptuel, il existe des raisons de traiter les gains réels de détention comme un revenu, mais qu'il y a lieu de les exclure et de les traiter comme un «poste séparé pour mémoire» qui peut être ajouté au revenu pour certaines analyses (Groupe de Canberra, 2001). Quoi



---

qu'il en soit, le Groupe conclut qu'il ne faut faire aucune distinction entre gains réalisés et gains non réalisés, car cela introduirait une distorsion dans la distribution du revenu en cas de modification de la législation en faveur ou au détriment de la réalisation de ces gains. Le Bureau australien de statistique (ABS, 1995) exclut aussi ces gains de la définition du revenu. Un autre problème est qu'il est difficile dans la pratique de mesurer les gains de détention, en particulier lorsqu'ils ne sont pas réalisés.

81. *Il est donc recommandé à la réunion d'exclure les gains/pertes de détention de la définition opérationnelle du revenu.*

## **Exclusions**

82. Les recettes suivantes ne doivent pas être considérées comme un revenu car elles sont irrégulières ou non récurrentes: prix gagnés à la loterie, gains réalisés au jeu, créances d'assurance dommages, héritages, paiement forfaitaire de départ à la retraite, créances d'assurance vie (excepté les annuités), gains exceptionnels, indemnités pour blessures ou dommages et remboursements de prêts.
83. Sont aussi exclues les recettes résultant de la vente d'actifs, de retraits de comptes d'épargne ou de prêts obtenus, car elles représentent une réduction des actifs.
84. Toutefois, ces deux types de recettes étant importants pour certaines analyses et pour comprendre la consommation, il y a lieu autant que possible de les collecter en même temps que les recettes enregistrées comme revenu.
85. *Il est donc recommandé à la réunion de confirmer que ces recettes sont exclues de la définition opérationnelle du revenu.*
86. Il est rappelé que, selon ce que décidera la réunion, les cotisations sociales de l'employeur peuvent aussi être exclues de cette définition.

## **Agrégation**

87. Les divers éléments examinés ci-dessus peuvent être combinés ou agrégés diversement pour obtenir différentes mesures du revenu à des fins analytiques.
88. Le revenu de l'emploi est la somme du revenu de l'emploi salarié et du revenu de l'emploi indépendant. Le revenu total est la somme de ce revenu, du revenu de la propriété, des transferts et des autres revenus internes du ménage. L'utilité de ce concept pour les études analytiques est qu'il ne varie pas en fonction de l'évolution des modalités institutionnelles relatives à la législation fiscale et aux cotisations de sécurité sociale d'un pays à l'autre et dans le temps. Toutefois, l'inclusion des cotisations et des prestations de sécurité sociale ainsi que des transferts entre les ménages, comme par exemple l'aide financière familiale, peut déboucher sur une double comptabilisation lorsque cette mesure est agrégée au niveau des groupes.

- 
89. Le revenu total est la mesure agrégée décrite dans la résolution en vigueur de la CIST (paragr. 14). Le Groupe de Canberra le désigne comme «la première mesure du revenu agrégé» (Groupe de Canberra, 2001).
90. Le revenu disponible est calculé en déduisant du revenu total les impôts directs, les taxes obligatoires et les amendes (ABS, 1995). Si les cotisations de sécurité sociale sont incluses dans le revenu total, alors elles sont aussi parfois déduites du revenu disponible (EUROSTAT, 1997). Selon la définition du Groupe de Canberra, certains transferts volontaires sont aussi déduits. C'est la meilleure façon de mesurer le revenu pour l'analyse de sa distribution car cette mesure est proche du maximum disponible pour la consommation pendant la période comptable.
91. Le Groupe de Canberra utilise aussi une autre mesure, à savoir: le revenu disponible ajusté, qui est la somme du revenu disponible et des transferts sociaux en nature.
92. Les éléments du revenu peuvent varier en fonction du moyen de paiement — espèces et non-espèces (certains préfèrent les termes de monétaires et non monétaires). Les recettes en espèces sont fongibles, c'est-à-dire qu'elles peuvent être consommées ou épargnées en totalité ou en partie. Le revenu non monétaire, en revanche, est censé être consommé lorsqu'il est reçu, sans qu'existe la possibilité de l'épargner. Il n'a donc pas d'effet sur l'épargne. Le revenu non monétaire est important pour les comparaisons dans le temps et dans l'espace car le dosage revenu monétaire/revenu non monétaire peut varier au cours du temps et dans l'espace. Qui plus est, le revenu non monétaire est crucial pour beaucoup de pays en développement car il forme une partie importante du revenu total.
93. ***La réunion est invitée à retenir le revenu total comme première mesure agrégée du revenu en veillant toutefois à ce que les données sur le revenu soient disponibles au niveau des éléments, de sorte que d'autres agrégations puissent être établies en fonction des besoins des analystes: par type de revenu (revenu de l'emploi, de la propriété, autres), par revenu total disponible et par revenu monétaire/non monétaire.***

---

## 4. Dépenses de consommation des ménages

### Cadre conceptuel

94. La consommation est l'utilisation de biens ou de services. Les biens sont généralement répartis en deux catégories selon la nature de la consommation. Les biens qui sont consommés immédiatement ou sur une période d'un an (période habituelle de référence) sont des *biens non durables*. Les biens consommés de façon répétée ou continue sur une période supérieure à un an sont des *biens durables*. Les services sont consommés lorsqu'ils sont fournis à la satisfaction des consommateurs.

### Consommation de biens durables

95. Il existe plusieurs approches conceptuelles de la consommation des biens durables. L'approche utilisée dans la comptabilité nationale (SCN, 1993) et largement répandue consiste à traiter les biens durables de la même manière que les biens non durables, sauf en ce qui concerne les logements occupés par leurs propriétaires et les objets de valeur. Cette approche suppose que les biens sont consommés pendant la période de référence, et leur valeur d'achat est considérée comme une dépense de consommation.
96. Les logements occupés par leurs propriétaires sont considérés comme des achats d'immobilisation fournissant des services aux propriétaires pendant la période de référence. De ce fait, la valeur imputée de ces services moins la dépréciation et d'autres coûts fait partie des dépenses de consommation. Cette approche qui est celle d'EUROSTAT (1997) est implicite dans la résolution en vigueur de la CIST (paragr. 15); elle est également utilisée dans de nombreux pays, notamment lorsque le principal objet des statistiques est la construction de l'indice des prix à la consommation (IPC).
97. Les objets de valeur sont globalement exclus de fait qu'ils sont plus fréquemment considérés comme des réserves d'épargne plutôt que des postes de dépenses utilisés comme d'autres biens. Ils sont définis comme des biens d'une valeur relative élevée qui ne sont pas utilisés principalement dans le but de produire ou de consommer mais qui sont détenus comme réserves de valeur (SCN, 1993, paragr. 10.7, p. 240). Leur véritable identification dépend du contexte national.
98. Une autre approche, conforme à la théorie de la consommation économique et recommandée dans ABS (1995) et Johnson et coll. (1990), consiste à traiter tous les biens durables comme des actifs non financiers fournissant des services à leurs propriétaires à l'image des logements occupés par leurs propriétaires dans la comptabilité nationale. Leur contribution aux dépenses de consommation est alors leur valeur d'usage imputée moins la dépréciation. Etant donné que, par définition, les biens durables ne sont pas entièrement consommés pendant la période de référence pertinente, cette approche est conceptuellement attirante. Toutefois, les enquêtes sur les dépenses menées dans de nombreux pays, y compris en Australie (ABS, 2000), n'utilisent pas cette approche. Parmi

---

les raisons données pour traiter les autres biens durables différemment des logements occupés par leurs propriétaires figurent leur durée de vie relativement courte, les coûts inférieurs, les différentes méthodes de financement et le fait qu'ils ne soient pas normalement considérés comme des investissements par les propriétaires. Si ces remarques peuvent s'appliquer à un nombre important de biens durables, d'autres ont en revanche une longue durée de vie et ne sont pas bon marché, par exemple les véhicules automobiles. De même, certains biens durables sont utilisés en partie dans des activités de production du ménage et sont donc considérés comme un bien immobilisé et non comme une dépense courante.

99. Les ménages possèdent généralement de nombreux biens durables relativement bon marché. De ce fait, l'effort nécessaire pour évaluer les services émanant de ces biens serait sans doute trop important pour être valable. Bien que théoriquement possible, le calcul de leur valeur d'usage poserait des difficultés pratiques considérables, en particulier si le principal objet des statistiques de consommation est la construction de l'indice des prix à la consommation. En outre, il n'est pas considéré souhaitable qu'une large part des dépenses de consommation des ménages provienne d'imputations. Une variante à cette approche, suggérée par la Banque mondiale (2000), est de limiter la conceptualisation de la consommation des biens durables aux seuls biens durables importants. Les biens durables importants sont définis non seulement par leur durée de vie supérieure à un an mais également par leur valeur relative comparée au niveau de vie du foyer (par exemple une voiture mais pas une chemise). Si cette approche est utilisable lorsque les statistiques sur les dépenses visent à évaluer les niveaux de vie, les différences possibles dans les biens pouvant être considérées comme des biens durables importants en vertu de cette définition poseraient des problèmes dans le cas de la construction de l'indice des prix à la consommation.

## **Biens et services de consommation**

100. *La recommandation suivante est faite à la réunion:*

*Du point de vue conceptuel, les biens et services de consommation regroupent:*

- 1) tous les services acquis directement ou résultant de l'utilisation des logements occupés par leurs propriétaires; et*
- 2) tous les biens, sauf les objets de valeur et les logements occupés par leurs propriétaires.*

*Il est toutefois possible que, à certaines fins, les biens et services de consommation puissent être considérés comme regroupant:*

- 3) tous les services acquis directement ou par l'utilisation de biens durables importants, y compris les logements occupés par leurs propriétaires;*
- 4) tous les autres biens, sauf les objets de valeur.*

---

## Dépenses de consommation finale et consommation finale effective

101. Les biens et services de consommation peuvent être:
- 1) achetés en espèces sur le marché par un ménage;
  - 2) produits par le ménage;
  - 3) acquis en nature à l'extérieur du foyer.
102. Les deux premiers types de biens et services de consommation peuvent être utilisés pour satisfaire les besoins des membres du ménage ou ceux de personnes extérieures au ménage comme d'autres ménages et des organisations privées. Le troisième type de biens et services de consommation sert quasi exclusivement à la satisfaction des besoins des membres du ménage bénéficiaire. Pour tenir compte de ces différentes possibilités, on introduit généralement les définitions suivantes.
103. Dans le SCN (1993), la **dépense de consommation finale** d'un ménage est définie comme la dépense, imputée ou effective, consacrée à des biens et services de consommation achetés directement en espèces sur le marché par le ménage, produits par le ménage (biens, services de logement et services domestiques rémunérés seulement) ou reçus en nature sur le marché mais sans dépenses (par exemple opérations de troc, revenu en nature). La **consommation finale effective** d'un ménage est définie comme la valeur des biens et services de consommation acquis pour satisfaire les besoins des membres du ménage. Il s'agit de la dépense de consommation finale du ménage plus la valeur des transferts sociaux en nature provenant des gouvernements et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).
104. Ces définitions sont les mêmes que celles qui sont utilisées dans EUROSTAT (1997). La définition de la dépense de consommation des ménages figurant dans la résolution en vigueur de la CIST (paragr. 15) est la même que la définition de la dépense de consommation finale du SCN. Cette résolution ne propose toutefois pas de concept équivalant à la consommation finale effective.
105. Le Bureau australien de statistique (ABS, 1995) utilise la même terminologie que le SCN mais avec des définitions différentes. La dépense de consommation finale est définie comme la valeur monétaire dépensée sur le marché pour l'achat de services et de biens non durables. De ce fait, à la différence de la définition du SCN, les biens durables et les dépenses non monétaires sont exclus. La consommation finale effective telle que définie par ABS est la dépense de consommation finale plus la consommation de recettes en nature extérieures au ménage et de biens et de services fournis par le ménage. Elle va donc plus loin que la définition du SCN en incluant la consommation de biens et services reçus comme transferts en nature d'autres ménages ainsi que de services provenant de travaux ménagers non rémunérés.
106. La définition de la dépense de consommation finale du SCN, notamment l'élément monétaire, est la mesure utile pour la construction de l'indice des prix à la consommation.

---

La consommation finale effective telle que définie par ABS est le concept le plus approprié à l'analyse des niveaux de vie du fait qu'il tient compte de tous les biens et services de consommation à la disposition d'un ménage pour satisfaire ses besoins.

107. *La recommandation suivante est faite à la réunion:*

- 1) *le concept de dépense de consommation des ménages devrait inclure, outre les éléments de la résolution en vigueur de la CIST, la consommation de services provenant de travaux ménagers non rémunérés et, le cas échéant, d'autres biens de consommation durables (moins la dépréciation);*
- 2) *le concept de consommation effective des ménages correspond au total des dépenses de consommation des ménages et des transferts en nature de biens et de services reçus de l'Etat, des ISBLSM et d'autres ménages.*

## **Définitions opérationnelles**

108. Comme indiqué au chapitre 3, il a été jusqu'à présent difficile d'évaluer les services de travaux ménagers non rémunérés, de transferts sociaux en nature et de services en nature en provenance d'autres ménages. Il a donc été recommandé que ceux-ci soient exclus de la définition opérationnelle des revenus. Pour ces mêmes raisons, il est ici recommandé de les exclure également de la définition opérationnelle de la dépense de consommation des ménages et de la consommation effective des ménages.

109. *La recommandation suivante est faite à la réunion:*

- 1) *dans la pratique, la dépense de consommation des ménages comprend toutes les dépenses monétaires de biens et services de consommation, sauf les logements occupés par leurs propriétaires et les objets de valeur, plus la valeur imputée des biens et services de consommation reçus comme revenu en nature, des biens de consommation produits et consommés par le ménage et des services des logements occupés par leurs propriétaires;*
- 2) *lorsque la consommation de biens durables importants est assimilée à la consommation de services issus de ces biens, la dépense de consommation des ménages comprend la valeur imputée de ces services et exclut la valeur d'achat de ces biens;*
- 3) *la consommation effective des ménages comprend, outre les dépenses de consommation des ménages, la valeur imputée des biens de consommation provenant d'autres ménages, de l'Etat et des ISBLSM.*

---

## Moment de la consommation

110. Quel que soit le concept de consommation utilisé, il faut prendre une décision quant au moment de la consommation. En ce qui concerne les services, la décision est facile. Ils sont consommés au moment même de la fourniture. Le problème se pose avec la consommation de biens dont on peut dire qu'elle a lieu lorsque les biens sont physiquement/véritablement consommés, lorsqu'ils sont payés ou lorsqu'ils sont acquis/reçus.
111. Il est fréquent que les trois opérations se produisent en même temps, notamment sur une période de référence longue et pour les biens non durables; ces distinctions ne sont alors pas importantes. Cependant, même les produits alimentaires ne sont pas nécessairement consommés ou entièrement consommés pendant la période de référence durant laquelle ils ont été acquis. L'acquisition se fait souvent au même moment que le paiement ou peu de temps après. Pour les achats à crédit, toutefois, l'acquisition a lieu avant le paiement ou avant la fin du paiement.
112. Pour la consommation en nature de biens produits par le ménage, le choix se fait entre consommation effective et acquisition, c'est-à-dire moment de stockage des produits. La première option est préférable du fait que le ménage ne sait pas toujours à l'avance quelle quantité d'un produit stocké il consommera et quelle quantité il vendra. Dans le cadre des études de consommation alimentaire, c'est la consommation effective qui est importante. Pour d'autres biens en nature qui ne sont pas stockés, il peut être préférable d'utiliser la notion d'acquisition. Pour les achats à crédit, il faudrait opter pour l'acquisition car l'acheteur exerce un contrôle total sur l'utilisation du produit même s'il n'en est pas encore le propriétaire légal. Telle est la position adoptée dans le SCN (1993) et EUROSTAT (1995). Pour les dépenses monétaires de biens, l'acquisition et le paiement se font généralement dans la même période de référence.
113. Lorsque les statistiques sont utilisées essentiellement à des fins de construction de l'indice des prix à la consommation, la méthode choisie pour fixer le moment de consommation devrait être la même que celle utilisée pour construire l'indice des prix à la consommation du fait que le choix dépend également de l'utilisation qui sera faite de l'indice.

*(Voir paragraphes 22 et 23 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

114. *En conséquence, la recommandation suivante est faite à la réunion:*

- 1) pour les services, les dépenses de consommation devraient être mesurées sur la base de la consommation effective ou de la livraison;*
- 2) les biens qui sont produits par le ménage et consommés effectivement pendant la période de référence devraient être considérés comme consommation effective;*
- 3) pour les biens payés en espèces, les achats à crédit et les biens en nature reçus par le ménage, les dépenses de consommation du ménage devraient être mesurées sur la base de la quantité et de la valeur totales des biens de consommation livrés au ménage ou obtenus par celui-ci pendant la période spécifiée;*

- 
- 4) *dans la pratique, pour les dépenses monétaires en biens et services, on peut souvent rassembler de façon satisfaisante des données sur la valeur des biens et des services payés, quel que soit le moment où ils sont livrés.*

## Postes spéciaux

115. Certaines dépenses ont un caractère marginal et doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

*(Voir paragraphes 15 et 16 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

116. Les services financiers comme redevance comptable, frais de services bancaires et frais de services de cartes bancaires devraient figurer dans les dépenses de consommation des ménages puisqu'il s'agit de consommation de services. Le SCN fait également mention d'un élément de service implicite pour les services d'intermédiation financière qui est la différence entre les intérêts payés par les ménages en tant qu'emprunteur et les intérêts que reçoivent les ménages pour les dépôts effectués dans ces établissements bancaires. Il s'agit toutefois d'un élément difficile à mesurer au niveau des ménages.
117. Le paiement des intérêts peut être considéré comme un paiement de services et figurer alors dans les dépenses de consommation ou comme paiement de transfert et donc être considéré comme dépenses autres que dépenses de consommation. Dans certains pays, la pratique consiste à enregistrer tous les intérêts payés comme dépenses de consommation (l'intérêt reçu étant considéré comme revenu de propriété). Cette pratique appuie l'argument conceptuel selon lequel ces paiements concernent des services fournis par les intermédiaires financiers (ABS, 1995). Toutefois, certains pays considèrent les intérêts payés comme des dépenses des ménages autres que des dépenses de consommation sauf éventuellement pour les intérêts hypothécaires.
118. La résolution en vigueur de la CIST ne fait aucune recommandation claire pour le traitement des intérêts payés et les paiements d'autres services financiers.
119. ***La réunion est invitée à examiner si le paiement de services financiers et le paiement d'intérêts devraient être inclus comme dépenses de consommation des ménages.***
120. Les primes d'assurance (à l'exclusion des primes payées pour des services d'assurance achetés par des entreprises non constituées en sociétés appartenant à des ménages) consistent en une fraction qui recouvre les coûts de gestion du régime d'assurance incombant aux assureurs et une fraction qui correspond au paiement des risques encourus. La première correspond à des frais de services et, conceptuellement, seule celle-ci devrait figurer dans les dépenses de consommation des ménages. C'est l'approche adoptée par le SCN pour l'assurance vie et les assurances dommages. Cette distinction entre la prime correspondant aux frais de services et la «réserve technique» (terme utilisé dans le SCN) ne peut toutefois pas se faire au niveau du ménage. Il faut donc soit considérer la prime, sans les sinistres, comme dépense de consommation, soit exclure la totalité de la prime.



- 
121. La situation des assurances varie d'un pays à l'autre. Certains incluent toutes les primes, d'autres n'incluent que les primes des assurances dommages alors que d'autres encore traitent toutes les primes comme des dépenses autres que dépenses de consommation. Cependant, les primes d'assurance vie sont presque toujours exclues au motif qu'il s'agit du paiement d'investissement. ABS (1995), EUROSTAT (1997) et la résolution en vigueur de la CIST recommandent d'inclure seulement les primes d'assurances dommages. Lorsque les primes sont incluses, il faut faire attention à l'enregistrement des dépenses remboursables du fait que certaines peuvent être remboursées en dehors de la période de référence.
122. ***La réunion est invitée à affirmer que les primes d'assurances dommages, moins les règlements de sinistres, devraient figurer dans les dépenses de consommation.***
123. Les biens d'occasion sont généralement traités de la même manière que les biens neufs, c'est-à-dire qu'ils figurent dans les dépenses de consommation des ménages (EUROSTAT, 1997). Ils peuvent être mesurés bruts ou après déduction des ventes, d'où la possibilité de dépenses négatives si le prix d'achat est inférieur au prix de vente (SCN, 1993; ABS, 2000; ONS, 2000).
124. ***Il est recommandé à la réunion de considérer que les biens d'occasion soient reconnus spécifiquement comme faisant partie des biens de consommation.***
125. Les dons non monétaires devraient être considérés comme revenus pour le ménage bénéficiaire conformément à la recommandation faite au chapitre 3 et donc être enregistrés comme biens de consommation. Les dons monétaires et non monétaires devraient être considérés comme dépenses autres que dépenses de consommation du ménage faisant le don. Telle est l'approche utilisée dans les enquêtes menées en Australie (ABS, 2000), en Jamaïque (STATIN, 1999) et par la Banque mondiale (2000); de plus, cette approche est implicite dans la résolution de la CIST en vigueur.
126. EUROSTAT (1997) reconnaît que cette approche est conceptuellement la plus valable. Il recommande toutefois le contraire au motif que le ménage donateur connaît plus facilement la valeur du don que le ménage bénéficiaire. Sa proposition, qui s'aligne sur la pratique courante dans l'Union européenne, au Canada (STATCAN, 2000) et aux Etats-Unis (BLS, 2001), tend à ce que ces dons soient enregistrés comme dépenses du ménage donateur et soient ignorés pour le ménage bénéficiaire. Il convient de noter que, si l'objectif est de mesurer le niveau de vie, l'approche conceptuelle antérieure est préférable notamment si la contribution de ces dons à la consommation véritable du ménage est importante.
127. ***La réunion est invitée à reconnaître explicitement les dons non monétaires comme biens de consommation pour le ménage bénéficiaire seulement.***
128. Les contributions aux ISBLSM sont généralement exclues des dépenses de consommation des ménages (EUROSTAT, 1997; ABS, 1995) et traitées comme dépenses autres que dépenses de consommation. Telle est également l'approche recommandée dans la résolution en vigueur de la CIST à l'exception de contributions périodiques peu importantes aux églises, œuvres de charité, syndicats, partis politiques, etc. Dans ces cas, on considère qu'il existe un lien direct entre le versement de ces contributions et l'acquisition de biens et de services comme la scolarité privée à but non lucratif, etc.

- 
129. ***La réunion est invitée à appuyer les recommandations pertinentes figurant dans la résolution en vigueur de la CIST.***
130. Les permis et les redevances versées aux organismes gouvernementaux sont parfois à l'origine de confusion concernant la production de biens et de services profitant directement aux ménages qui effectuent le paiement. Il s'agit notamment de redevances pour la fourniture, le contrôle, l'inspection de certains équipements et services et l'octroi d'une licence pour leur utilisation (télévision, radio, armes à feu, passeports, services de justice, musées, écoles, ramassage des déchets, permis de conduire, de piloter, etc.) qui devraient être considérées comme des dépenses de consommation des ménages. D'autres, comme les permis pour posséder ou utiliser un véhicule, un bateau ou un avion, peuvent être considérées comme des dépenses de consommation selon les circonstances propres au pays. Toutefois, le SCN traite les permis et redevances appartenant au second groupe comme des dépenses autres que des dépenses de consommation. D'autres, comme les permis de chasse, de pêche ou de port d'armes, sont de facto des impôts inévitables et obligatoires. Dans la majorité des cas, aucun service ou bien direct ou spécifique n'est fourni aux ménages qui effectuent le paiement. Il s'agit de dépenses autres que des dépenses de consommation. ABS (1995) traite toutes les redevances obligatoires associées aux fonctions réglementaires du gouvernement ou l'octroi de permis ou privilège comme des dépenses autres que des dépenses de consommation.
131. La résolution en vigueur inclut explicitement les droits à payer pour l'obtention d'un permis de conduire et pour l'immatriculation d'un véhicule à moteur de même que «d'autres charges similaires» dans les dépenses de consommation.
132. ***La réunion est invitée à examiner si le principe général utilisé pour l'inclusion/exclusion de ces charges dans les dépenses de consommation devrait être indiqué explicitement et s'il faudrait fournir des exemples supplémentaires à ceux qui figurent dans la résolution en vigueur de la CIST.***
133. La résolution en vigueur de la CIST exclut spécifiquement les pertes de jeux, et certains pays ont adopté une approche semblable dans leurs enquêtes. D'autres pays traitent cependant ces dépenses différemment. EUROSTAT (1997) recommande que les mises sur les courses de chevaux soient considérées globalement comme des dépenses de consommation puisqu'il s'agit de paiements volontaires au profit non seulement des gouvernements, mais également d'établissements privés. Parallèlement, les gains de jeux ne sont pas considérés comme des revenus ni déduits des pertes (ONS, 2000). Dans les enquêtes sur les dépenses des consommateurs aux Etats-Unis, les pertes sont considérées comme dépenses de consommation. Le SCN considère les mises sur les courses de chevaux comme une redevance versée à l'organisation des jeux, donc une dépense de consommation, et un élément de paiement des gains, c'est-à-dire un transfert interménages. Comme dans le cas des primes d'assurance, cette distinction est difficile à appliquer au niveau microéconomique.
134. Dans l'esprit de la recommandation précédente selon laquelle les gains et pertes de jeux ne devraient pas être considérés comme revenus, la proposition tend à *ce que les dépenses de jeux moins les gains soient considérées comme des dépenses de consommation*. L'avantage est que les gains importants ne fausseront pas de manière importante la répartition des revenus puisqu'ils seront considérés comme des dépenses négatives avec une augmentation consécutive de l'épargne. Toutefois, les dépenses périodiques de petits montants consacrées aux courses de chevaux apparaîtront de manière satisfaisante dans les dépenses de consommation des ménages.

---

135. *La réunion est invitée à examiner cette proposition.*

136. Les dépenses pour la santé et l'éducation directement encourues par les ménages devraient être considérées comme dépenses de consommation selon la recommandation de la résolution en vigueur de la CIST. Ces dépenses ne comprennent pas les dépenses d'assurance privée (santé ou éducation) et/ou les contributions de sécurité sociale. La résolution n'indique pas explicitement si ces dépenses devraient être comptabilisées après déduction des remboursements, le cas échéant. La pratique varie d'un pays à l'autre. L'enregistrement brut est l'option la plus courante car elle est probablement la plus facile à utiliser dans une enquête sur les ménages. Toutefois, la recommandation précédente, visant à inclure les primes d'assurance santé dans les dépenses de consommation, sans tenir compte des remboursements, pourrait déboucher sur une double comptabilité. De ce fait, la proposition tend à ce que, *dans toute la mesure possible, ces dépenses soient comptabilisées après déduction des remboursements au titre des polices d'assurance.* Cette pratique pourrait toutefois poser des problèmes car certains remboursements peuvent ne pas avoir été effectués ou ne pas être connus du ménage pendant la période de référence.

137. Comme il a déjà été débattu, la consommation effective de ces services par les ménages devrait en principe également inclure les transferts sociaux en nature. L'enregistrement des dépenses seulement pourrait nuire à l'analyse comparée des niveaux de vie en particulier.

138. *La réunion est invitée à examiner cette proposition.*

139. La décoration intérieure, l'entretien et les réparations sont traités comme des dépenses de consommation dans le SCN si elles sont de la même nature que celles effectuées par les locataires. Les dépenses consacrées à d'importants travaux d'amélioration et de réparation (agrandissement, rénovation, reconstruction) sont toutefois traitées comme des dépenses de capital et devraient être exclues. La résolution en vigueur de la CIST ne fait pas mention de ce type de dépenses.

140. *Il est recommandé que les dépenses de décoration, d'entretien et de réparation figurent dans les dépenses de consommation, comme cela est courant dans de nombreux pays et comme dans le SCN.*

## Exclusions

141. Les transferts courants obligatoires destinés à d'autres ménages (par exemple pension alimentaire, pension pour l'entretien des enfants) et au gouvernement (impôt direct sur le revenu et impôt sur la fortune, amendes, redevances obligatoires, etc.) sont des dépenses autres que des dépenses de consommation d'un ménage. Elles s'ajoutent aux transferts volontaires en nature ou en espèces vers d'autres ménages et des ISBLSM exclus des dépenses de consommation ainsi qu'il est recommandé plus haut.

142. Les biens et services acquis par des entreprises non constituées en sociétés devraient être exclus des dépenses de consommation des ménages car il s'agit de dépenses intermédiaires pour ces entreprises. Toutefois, il est généralement difficile de faire une distinction entre

---

l'utilisation de ces biens et services à des fins professionnelles et leur utilisation pour la consommation du ménage.

143. Les dépenses en capital comme l'épargne, la réduction du passif, les prêts, l'achat d'actifs financiers (par exemple obligations, parts), l'achat d'objets de valeur (œuvres d'art, or, bijoux, etc.) sont exclues des dépenses de consommation des ménages. Les contributions de sécurité sociale et les primes d'assurance vie sont également exclues.
144. La résolution en vigueur de la CIST exclut ce qui précède ainsi que les pertes de jeux. La proposition est la suivante:

*Les dépenses de consommation des ménages ne comprennent pas les catégories suivantes de débours:*

- *transferts courants, c'est-à-dire débours effectués par le ménage pour des biens et des services destinés à des unités extérieures comme d'autres ménages et des ISBLSM pour leur consommation propre, y compris dons, transferts de fonds, pension alimentaire, contribution à l'entretien des enfants, contributions irrégulières à des ISBLSM;*
- *transferts obligatoires aux administrations, tels qu'impôt direct sur le revenu et impôt sur la fortune, amendes, redevances, etc.;*
- *dépenses relatives à des investissements, telles qu'épargne, réduction du passif, prêts, achat d'actifs financiers (par exemple obligations, parts), achat d'objets de valeur (œuvres d'art, or, bijoux, etc.), primes d'assurance vie et cotisations de sécurité sociale.*

*Néanmoins, chaque fois qu'il est possible et utile de le faire, des renseignements sur ces éléments peuvent également être recueillis auprès des ménages à d'autres fins analytiques.*

---

## 5. Problèmes de mesure

### Unité statistique

145. Les statistiques des revenus et de la consommation peuvent être analysées au moyen de diverses unités selon l'objectif de l'analyse. Pour analyser les niveaux de vie, il convient de tenir compte de la gestion partagée des ressources économiques et des décisions communes au sujet de la consommation. Cela suppose l'utilisation d'un groupe tel que le ménage ou la famille en tant qu'unité statistique d'analyse. Lorsque l'objectif est le calcul des pondérations de l'IPC, le ménage est l'option appropriée car c'est l'unité naturelle de consommation dans laquelle les individus se procurent des biens essentiels. Pour l'analyse des prestations sociales, la famille sera l'unité appropriée étant donné que les relations familiales sont communément utilisées pour déterminer ces prestations. Si l'on s'intéresse au lien entre les caractéristiques personnelles et le revenu ou la consommation (par exemple le niveau d'instruction et le revenu, les caractéristiques du marché du travail et le revenu, etc.), l'unité à retenir de préférence est l'individu.

### Ménage

146. Parmi ces trois unités — individu, famille et ménage —, le ménage est l'unité la plus souvent utilisée non seulement pour l'analyse mais aussi comme unité d'échantillonnage dans les enquêtes et comme unité de rassemblement des données. Le ménage s'entend parfois de toutes les personnes vivant ensemble dans une unité de logement (Nations Unies, 1999) notion d'unité d'habitation. C'est l'unité que le Groupe de Canberra recommande d'utiliser pour analyser la répartition du revenu (Groupe de Canberra, 2001, pp. 38-39). Une définition plus courante repose sur la notion de ménage-foyer. C'est celle qui est recommandée pour le programme de recensements de 2000 (Nations Unies, 1998, paragr. 1.324), le ménage y étant défini comme suit:

Un ménage peut être soit:

- a) un ménage composé d'une seule personne, c'est-à-dire une personne qui pourvoit à ses propres besoins alimentaires et autres besoins vitaux sans s'associer avec d'autres personnes pour former un ménage multiple; soit
  - b) un ménage multiple, c'est-à-dire un groupe de deux ou plusieurs personnes qui, vivant au même foyer, pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Les membres du groupe peuvent mettre plus ou moins leurs revenus en commun et avoir un budget unique. Le groupe peut se composer soit de personnes apparentées, soit de personnes non apparentées, soit d'une combinaison des deux catégories.
147. Cette définition du ménage, qui présente des variantes légèrement différentes, est celle qui est la plus souvent adoptée: SCN (1993), Franz et coll. (1998), enquêtes sur les dépenses en Australie (ABS, 2000), Royaume-Uni (ONS, 2000), Etats-Unis (BLS, 2001), etc. Ces

---

notions de dépenses et de résidences partagées constituent également la base de la définition d'un ménage recommandée dans CEE-ONU et EUROSTAT (1998) et EUROSTAT (1997). Cependant, dans les recommandations de la CEE-ONU et d'EUROSTAT, la définition du ménage composé d'une seule personne inclut expressément les sous-locataires, personnes qui ont loué une partie de l'unité d'habitation pour leur usage exclusif. Ces derniers diffèrent des pensionnaires définis comme des personnes qui prennent leur repas avec le ménage et, en général, sont admis à utiliser toutes les installations ménagères disponibles et ne se distinguent donc pas de ce ménage.

148. D'après les recommandations sur le recensement, un ménage peut vivre dans une unité d'habitation ou dans un ensemble de locaux d'habitation collectifs ou encore il peut être sans domicile fixe.

## Famille

149. La définition de la famille recommandée en tant qu'unité dérivée dans les recensements de la population (Nations Unies, 1998, paragr. 2.63, p. 65) est la suivante:

La famille à l'intérieur du ménage est définie comme étant composée des membres du ménage qui sont apparentés, à un degré déterminé, par le sang, l'adoption ou le mariage.

150. Ainsi, un ménage multiple peut comporter une ou plusieurs familles vivant avec ou sans des individus non apparentés tandis qu'une famille ne peut s'inscrire dans plus d'un ménage. En outre, un ménage composé d'une seule personne n'est pas une famille. Outre la recommandation selon laquelle les couples vivant en union consensuelle devraient être considérés comme mariés, aucune autre prescription n'est donnée au sujet du niveau requis de la relation. Certains pays ont adopté une définition étroite de la famille limitant la relation aux seuls couples mariés, aux concubins ou aux parents et enfants (CEE-ONU et EUROSTAT, 1998). Ce concept est difficile à appliquer dans les situations de polygamie où les épouses vivent dans le même logement ou dans des unités d'habitation différentes (Lefranc, 1997).
151. **Le concept d'«unité de revenu», sous-ensemble d'une famille gérant en commun le revenu ou ménage composé d'une seule personne**, est introduit dans ABS (1995) et par le Groupe de Canberra (2001). Cette unité est considérée comme la plus efficace pour l'analyse du bien-être économique, en particulier lorsque les données sur le revenu sont utilisées à cet effet.

## Hiérarchie des unités

152. Les définitions établies pour les recensements de population créent une hiérarchie d'unités statistiques comme il est indiqué ci-après:
- 1) un individu dans une famille, dans un ménage, dans une unité d'habitation (ou un ensemble de locaux d'habitation ou sans domicile fixe); ou

- 
- 2) un individu hors d'une famille mais au sein d'un ménage et dans une unité d'habitation (ou dans un ensemble de locaux d'habitation ou sans domicile fixe).
153. La hiérarchie du Bureau australien de statistique, dans l'ordre inverse, va de l'unité d'habitation au ménage (en tant qu'unité de consommation) et dans le cadre de la famille à l'unité de revenu suivant le degré de gestion commune du revenu. Celle du Groupe de Canberra va du ménage (concept de l'unité d'habitation) à la famille/aux personnes seules et à l'unité de revenu.
154. La recommandation est dans tous les cas que le ménage devrait être l'unité de dénombrement (collecte de données), encore que certains éléments du revenu et de la consommation pourraient être recueillis au niveau individuel. Les unités d'analyse en deçà du niveau du ménage peuvent être obtenues à partir des informations rassemblées. L'unité d'habitation ou ménage est d'ordinaire l'unité d'échantillonnage lorsque les données sont collectées au moyen d'enquêtes. Certains éléments des statistiques du revenu et de la consommation peuvent être collectés en faisant appel à des sources administratives, parfois au niveau individuel (par exemple à partir des relevés d'imposition) et parfois au niveau du ménage (par exemple d'après les dossiers de l'assistance sociale).
155. Le paragraphe 12 de la résolution en vigueur de la CIST définit le ménage dans des termes à peu près identiques à ceux de la définition ci-dessus établie pour les recensements de population; la définition qu'il donne de la famille exclut la possibilité qu'un ménage comporte plus d'une famille.
156. *La réunion est invitée:*
- à recommander l'utilisation des définitions ci-dessus établies pour les recensements de population où le ménage est l'unité de dénombrement, et la famille l'unité d'analyse; et
  - à considérer l'adoption de l'«unité de revenu», telle que définie ci-dessus, comme autre unité d'analyse.

## Portée

157. En général, les statistiques des revenus et des dépenses recueillies au niveau microéconomique ne couvrent que la population d'un pays vivant dans des ménages privés. C'est pourquoi ne sont d'ordinaire pas couvertes les personnes vivant dans des ménages collectifs tels que pensions, hôtels, etc., ou dans des institutions telles qu'installations militaires, dortoirs scolaires, résidences universitaires, hôpitaux, établissements pénitentiaires, institutions religieuses, maisons de retraite, etc.
158. Il y a quelques cas limites tels que les étudiants partageant un logement, un grand nombre de sous-locataires dans une maison privée, etc., qui pourraient entrer dans la catégorie des ménages collectifs. Autre cas limite, le traitement des ménages comportant les personnes vivant dans le ménage collectif dans lequel elles travaillent, par exemple le ménage d'un directeur d'hôtel qui vit dans l'hôtel où il travaille. **La seule proposition qui puisse être**

---

**faite au sujet de ces cas limites est que la décision dépend des circonstances nationales.**

159. Bien qu'en théorie il n'y ait pas d'exclusion, certains pays imposent d'autres conditions d'exclusion pour des raisons diverses:
- 1) les personnes sans domicile fixe telles que les sans-abri, les nomades (difficulté à les localiser);
  - 2) les ménages comportant une seule personne (pour éviter le problème des ménages d'étudiants);
  - 3) les ménages «très riches» (de manière à ne pas fausser la répartition du revenu);
  - 4) les ménages vivant dans des lieux isolés (peu nombreux et difficiles d'accès);
  - 5) les ménages de diplomates, etc. (hors du champ d'application).
160. *La réunion est invitée à réaffirmer la recommandation contenue dans la résolution en vigueur de la CIST (paragr. 4) selon laquelle, en principe, tous les ménages privés devraient être couverts.*

## Caractéristiques des ménages

### Membres du ménage

161. Rattacher un particulier à un ménage peut se faire de trois manières différentes. Les particuliers qui étaient **présents** dans les locaux d'habitation au moment de la collecte des données (de facto), ceux qui sont **légalement reconnus** comme résidant dans les locaux d'habitation (de jure) ou ceux qui **résident habituellement** dans les locaux d'habitation. Le choix se situe en réalité entre le critère de la présence de fait et celui de la résidence habituelle.
162. La recommandation en vue des recensements de population de 2000, qui est la même que celle du Groupe de Canberra (2001), est d'utiliser le critère de la résidence habituelle. Toute la difficulté consiste à déterminer ce que l'on entend par habituelle. A partir de quelle période maximale d'absence et dans quelles circonstances un particulier sera-t-il considéré comme ne résidant plus habituellement dans le ménage? La décision peut être cruciale lorsqu'il s'agit d'évaluer le bien-être économique des étudiants, en tant que ménages comportant une personne et dotés d'un revenu relativement bas, par rapport au bien-être du ménage de leurs parents dont le revenu déclaré est relativement plus élevé qu'il ne l'est en réalité. Le ménage d'une personne, qui a quitté provisoirement sa résidence habituelle pour des raisons professionnelles, est dans une situation inverse: le revenu de ce ménage d'une personne peut être anormalement élevé et ne pas refléter son véritable bien-être économique.



- 
163. Inversement, quelle devrait être la période minimale de résidence d'un particulier dans un ménage pour y être considéré comme un résident habituel? L'approche de facto peut par ailleurs donner une idée fallacieuse du bien-être économique d'un ménage accueillant pour une courte durée un hôte dont le revenu n'est en aucun cas partagé avec le reste du ménage.
164. La résolution en vigueur de la CIST est muette sur ce point.
165. *Il est recommandé de collecter et d'enregistrer séparément les informations concernant:*  
*a) les personnes résidant habituellement et présentes au moment de la collecte des données; b) celles qui résident habituellement mais sont provisoirement absentes au moment de la collecte des données (avec des précisions sur la durée de l'absence); c) celles qui sont présentes dans le ménage au moment de la collecte des données mais qui résident habituellement ailleurs (avec des précisions sur la durée du séjour dans le ménage). Puis, selon le contexte de l'analyse, l'unité d'analyse peut être constituée de diverses manières. Les critères de détermination de la résidence habituelle dépendent des circonstances nationales.*

### **Chef du ménage ou personne de référence**

166. Il convient d'identifier, parmi les membres du ménage, le chef du ménage ou la personne de référence, et cela pour deux raisons. Il s'agit tout d'abord d'associer les caractéristiques de cette personne au ménage, de sorte qu'elles puissent être utilisées pour classer le ménage d'une manière ou d'une autre à des fins d'analyse, par exemple d'identifier le groupe socio-économique auquel appartient le ménage. Il faut ensuite être en mesure de distinguer les membres du ménage en fonction de leur lien avec cette personne.
167. L'approche traditionnelle a consisté à retenir la personne désignée par le ménage comme étant le «chef du ménage». Ce choix a cependant eu tendance à favoriser systématiquement les hommes et, par conséquent, à fausser l'analyse. L'autre option qui est actuellement la plus recommandée est d'utiliser des critères déterminés pour choisir une «personne de référence» par rapport à laquelle les membres du ménage peuvent être distingués le plus facilement. Parmi les critères qui ont été utilisés figurent:
- 1) la personne reconnue comme chef ou l'un des chefs communs;
  - 2) le chef, conjoint ou adulte le plus âgé, suivant la personne qui est économiquement active, dans cet ordre de priorité;
  - 3) la personne qui est la propriétaire, la locataire ou qui est responsable de l'unité d'habitation;
  - 4) le principal soutien économique, contribuant en majeure partie au revenu/budget du ménage;
  - 5) la personne prenant les décisions importantes;

- 
- 6) l'homme le plus âgé ou tout adulte choisi en vue de faciliter la détermination des liens familiaux;
- 7) une personne choisie sur la base d'autres critères, etc.
168. Le choix devra dépendre des circonstances dans les divers pays et de la raison pour laquelle l'étude a été effectuée.
169. La résolution en vigueur de la CIST est muette sur ce point.
170. *En conséquence, aucune recommandation n'est faite à cet égard à la réunion, si ce n'est que les critères utilisés pour identifier la personne de référence devraient être clairement énoncés.*

## Taille et composition du ménage

171. Le revenu dont disposent les ménages et la consommation des ménages dépendent de la taille et de la composition (âge, sexe, situation matrimoniale, etc.) du ménage. C'est pourquoi toute analyse des statistiques du revenu ou de la consommation des ménages devrait prendre en considération ces éléments. Un des moyens d'y parvenir est de classer les ménages d'après ces facteurs puis de procéder à l'analyse pour chaque catégorie de ménages. Cette option n'est toutefois pas très commode car, à moins qu'on utilise un ou deux facteurs seulement, le nombre de ménages de chaque catégorie sera trop faible pour que l'analyse soit digne d'intérêt. La meilleure solution est d'utiliser des échelles d'équivalence pour ajuster le revenu et la consommation en fonction de la taille et de la composition des ménages (c'est-à-dire des besoins). Cependant, les échelles semblables sont nombreuses et aucune n'a été généralement reconnue comme la meilleure.
172. La résolution en vigueur de la CIST est muette sur ce point.
173. *En conséquence, aucune recommandation n'est faite à la réunion, si ce n'est la nécessité de tenir compte de la taille et de la composition des ménages lors de l'analyse des statistiques du revenu ou de la consommation.*

## Période de référence

174. Il est préférable de collecter chaque année certains éléments du revenu, et cela pour deux raisons. Tout d'abord parce qu'ils ne sont connus qu'annuellement. Par exemple, le revenu de l'emploi indépendant dans le secteur formel est établi sur la base de la comptabilité nationale en tant que profits ou pertes. Les revenus salariaux provenant des relevés d'imposition ne sont également disponibles que chaque année. Les dividendes, intérêts, primes, etc., ne sont habituellement versés qu'une fois par an. L'autre raison est que certains éléments ont un cycle annuel, par exemple le revenu agricole, le revenu du tourisme, etc., qui sont de nature saisonnière. Cependant, les salaires et rentrées régulières sont parfois versés sur une base mensuelle, hebdomadaire, quotidienne, etc., et ces

---

périodes peuvent être les plus appropriées pour collecter ces données par le biais des enquêtes sur les ménages.

175. De même, certains éléments de la consommation ne sont disponibles ou collectés que pour une période annuelle en raison de leur fréquence relativement faible, par exemple des biens durables onéreux. D'autres sont également de nature saisonnière et devraient pour cela être relevés sur une base annuelle. D'autres encore sont néanmoins consommés quotidiennement, chaque semaine ou acquis mensuellement et ainsi de suite, et ce seront en l'occurrence les périodes les plus appropriées pour l'enregistrement.
176. Ainsi, les éléments du revenu et des dépenses peuvent comporter diverses périodes de référence qui doivent ensuite être normalisées à des fins d'agrégation et d'analyse. (Ces périodes sont par ailleurs diversement dénommées périodes d'enregistrement ou de notification, périodes de rappel, périodes de comptabilité, périodes d'observation, etc.) Il convient pour cela d'annualiser les éléments non annuels, c'est-à-dire transposer à une plus grande échelle les valeurs non annuelles en utilisant un facteur temporel approprié. On peut également réduire les valeurs non hebdomadaires à des équivalents hebdomadaires. Il convient de noter que le processus de normalisation introduit un problème de comparabilité dans les chiffres globaux et repose sur l'hypothèse, parfois erronée, que les périodes non observées sont semblables à celles qui ont été observées. L'annualisation est l'approche la plus répandue et celle qui est recommandée dans la résolution en vigueur de la CIST (paragr. 19).
177. ***La réunion est invitée à réaffirmer la recommandation contenue dans la résolution en vigueur de la CIST selon laquelle «normalement, les enquêtes devraient correspondre à une année complète de comptabilité du ménage...».***
178. Pour rendre compte des statistiques du revenu ou de la consommation, il est nécessaire de déterminer la période du calendrier à laquelle les statistiques se réfèrent. Cette période est parfois dénommée période de référence pour les statistiques. Pour éviter toute confusion, nous recommandons de l'appeler période de référence calendaire pour les statistiques (en anglais *referral period*). Elle coïncide avec la période de référence utilisée pour la collecte des données lorsque celle-ci est fixe. Toutefois, quand on utilise une période de référence mobile, il faut supposer qu'aucune modification n'est intervenue dans le niveau et la structure du revenu ou de la consommation entre la période de référence précédente et la période désignée, ou alors des ajustements doivent être effectués pour tenir compte de tout écart.
179. Par exemple, si les statistiques du revenu doivent être relevées pour l'année 2000, celle-ci est alors l'année de référence calendaire (*referral period*) pour les statistiques. Si l'enquête est menée en 2001 et que l'année 2000 est retenue comme période de référence fixe pour la collecte des données, 2000 sera aussi l'année de référence. Si, par ailleurs, l'enquête s'étale sur l'année 2000 et comporte, ce qui est l'usage habituel, une période de référence mobile correspondante d'un an pour la collecte des données, des éléments du revenu pour certains ménages feront référence à l'année 1999. Il faut alors supposer que le niveau du revenu pour ces éléments en 1999 est le même qu'en 2000 pour ces ménages, ou alors des ajustements devront être effectués pour tenir compte des écarts dus par exemple à l'inflation.

- 
180. *La réunion est invitée à examiner la proposition visant à dénommer période de référence calendaire pour les statistiques la période du calendrier à laquelle se réfèrent les statistiques et à présenter des commentaires sur les observations ci-dessus.*

---

## 6. Sources des statistiques sur les revenus des ménages

### Enquêtes sur les revenus

181. Ce sont des enquêtes sur les ménages qui sont expressément effectuées pour collecter des données sur les revenus. Elles constituent la source la plus répandue des statistiques sur la répartition des revenus et sont considérées comme les plus fiables.
182. Il est communément admis que la période de référence pour l'enregistrement des données sur les revenus doit être une période fixe ou mobile de douze mois. Pour collecter certains éléments réguliers du revenu, on a tout intérêt à choisir une période de référence courte, par exemple un mois, ou à introduire une question sur le «paiement le plus récent». Cette méthode a l'avantage d'assurer une plus grande précision, vu que les informations sont demandées sous la forme la plus facile pour la personne interrogée qui n'aura pas d'effort de mémoire à faire ni de calcul à effectuer. Il est cependant important, lorsqu'une période de référence brève est utilisée pour les données relatives aux salaires et aux traitements, de décider si la valeur enregistrée devrait être la valeur effective (revenu courant) ou la valeur habituelle. Cette dernière exclut de la valeur effective les montants qui ne sont pas versés d'ordinaire à chaque période de paie. Les pays présentent leurs statistiques des revenus sur une base soit annuelle soit hebdomadaire. Dans l'un ou l'autre cas, les éléments doivent être ajustés au moyen d'un coefficient temporel approprié pour obtenir les équivalents souhaités.

*(Voir paragraphe 19 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

183. ***La recommandation à la réunion est qu'il faut choisir une période de référence annuelle pour l'enregistrement des données sur le revenu, encore que pour certains éléments, à savoir les recettes régulières, les périodes de référence devraient être plus courtes, selon le cas.***
184. Ces éléments du revenu qui reviennent au ménage en tant qu'unité, par exemple les bénéfices d'une entreprise familiale non constituée en société, devraient être recueillis auprès d'un répondant désigné tel que le chef du ménage ou la personne de référence. Pour ces éléments que les personnes reçoivent directement, l'expérience a montré que, le revenu étant une variable sensible, aucun membre du ménage — pas même le chef du ménage ou la personne de référence — ne connaît en général le revenu total de l'ensemble des autres membres du ménage. Lorsque les données sur le revenu des particuliers ne sont pas connues, on a de plus en plus recours aux tranches de revenus (EUROSTAT, 1997). Un autre problème surgit si les personnes interrogées ne considèrent pas certaines rentrées comme un revenu, de sorte qu'une seule question sur le total du revenu perçu risque de ne pas couvrir suffisamment certains éléments et d'aboutir à une sous-estimation du revenu.

*(Voir paragraphe 20 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

- 
185. ***Il est recommandé que les données sur le revenu des particuliers soient collectées directement auprès de chaque membre du ménage intéressé, au niveau le plus poussé de désagrégation des éléments, sur la base de l'expérience nationale.***
186. On enregistre un taux élevé de non-réponse à certaines rubriques et de sous-déclarations du revenu de l'emploi indépendant en raison en partie de la façon dont ces travailleurs conçoivent leur situation financière, de l'idée qu'ils se font de leur situation dans l'emploi, de leurs pratiques en matière de comptabilité et du fait qu'ils constituent un groupe très hétérogène. Par exemple, des artisans travaillant sous contrat ne concevront peut-être pas leurs gains en termes de bénéfice et ne se considéreront pas non plus comme des travailleurs indépendants. Des entreprises peuvent ne pas connaître leurs pertes ou profits pour la période de référence de l'enquête au moment où l'enquête est effectuée en raison du régime fiscal dont elles dépendent. Certaines autres, par exemple des agents du secteur informel, peuvent avoir inextricablement lié leurs recettes et dépenses avec celles du ménage, ce qui rend très difficile la déclaration de leurs revenus.
187. ***La recommandation est que les pays devraient être conscients des risques que peut poser la mesure du revenu de l'emploi indépendant et tout mettre en œuvre pour les réduire au minimum en ayant recours à des instruments et à des méthodes de collecte des données appropriées.***
188. Le revenu de l'emploi indépendant se mesure comme un revenu mixte, c'est-à-dire comme bénéfices de l'entreprise non constituée en société, ce qui entraîne la possibilité d'un revenu zéro, voire négatif en cas de perte. La recommandation du Groupe de Canberra, qui est aussi celle de nombreux pays, est de les considérer comme des valeurs légitimes. Dans ces cas, certains pays utilisent cependant les prélèvements sur l'entreprise effectués par les travailleurs indépendants pour leur usage personnel. Comme on l'a vu au chapitre 3, l'utilisation de ces prélèvements soulève des questions d'ordre conceptuel; toutefois, cette pratique peut être utile dans le cas d'un nombre non négligeable de notifications de revenus négatifs ou quasi nuls.
189. ***La réunion est invitée à étudier comment traiter de la façon la plus appropriée le revenu mixte zéro ou négatif dans la mesure du revenu de l'emploi indépendant.***
190. Comme il ressort du chapitre 3, l'agrégat recommandé est le revenu total qui est la somme du revenu de l'emploi, de la propriété, des transferts ainsi que des autres revenus internes du ménage. Ce revenu s'entend déduction non faite des impôts directs, des contributions sociales et des transferts versés. La notification du revenu global diffère selon les pays sur deux points importants qui influent sur la comparaison internationale. Premièrement, certaines enquêtes sur le revenu excluent des éléments difficiles à mesurer, en particulier ceux auxquels il faut imputer une valeur, tels que le revenu en nature, la consommation de la propre production, etc. C'est pourquoi seul le revenu en espèces, y compris les transferts en espèces, est enregistré. L'importance relative de telles sources de revenus par rapport au revenu total dans un pays donné est un élément important de cette décision. Par ailleurs, le revenu non monétaire est plus difficile à mesurer que les éléments en espèces, et c'est pourquoi il ne figure pas dans les enquêtes qui consacrent un temps limité au travail sur le terrain et au traitement des données. Pour faciliter la comparaison internationale, il est donc nécessaire que les enquêtes rendant compte du revenu total fassent apparaître séparément les éléments non monétaires. La deuxième différence est que certaines enquêtes collectent le revenu net d'impôts et/ou des cotisations sociales. Dans ce cas, il est recommandé que les informations sur les impôts directs et les cotisations sociales soient communiquées (collectées ou représentées).

---

191. *La réunion est invitée à examiner la recommandation ci-après :*

*Les pays devraient autant que possible communiquer le revenu total, y compris les impôts directs, les cotisations sociales et les transferts. Lorsque le revenu est communiqué déduction faite des impôts directs et/ou des cotisations sociales, les informations sur ces transferts devraient être estimées. Le revenu total devrait être communiqué de manière à faire apparaître séparément les éléments non monétaires.*

*Outre les données sur les revenus, des informations sur les caractéristiques des membres du ménage (données sociodémographiques, activité économique, éducation, durée du travail, etc.) ainsi que sur leurs créances et leurs dettes devraient également être recueillies à des fins d'analyse.*

## **Autres sources concernant les ménages**

192. Les statistiques du revenu sont également collectées en utilisant des modules ou des questions figurant dans d'autres types d'enquêtes sur les ménages telles que les enquêtes sur la main-d'œuvre, sur le secteur informel, etc. De nombreux pays renoncent en fait aux enquêtes spécialisées sur le revenu pour privilégier des enquêtes combinées sur le revenu et sur la main-d'œuvre. Cette option risque certes d'accroître le taux de non-réponse ou de réduire la précision des données sur la main-d'œuvre vu le caractère sensible des statistiques du revenu. Cependant, ces statistiques peuvent alors être directement associées aux diverses caractéristiques de la participation des membres du ménage à la vie active. (Voir BIT (1997) pour un examen détaillé de cette question.)

193. Le cas spécifique des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages ou sur les budgets des ménages est étudié plus bas. Quelques pays recueillent également des données sur le revenu lors des recensements de population.

## **Enquêtes auprès des établissements/ entreprises**

194. Certains éléments des statistiques du revenu, en particulier ceux qui sont obtenus sur la base des activités liées à l'emploi salarié, peuvent être collectés au moyen d'enquêtes menées auprès d'établissements ou d'entreprises (BIT, 1997). Dans les cas où le revenu de l'emploi salarié constitue une très large part du revenu total des ménages pour la grande majorité des ménages, ces données peuvent fournir des informations très utiles au sujet des niveaux de vie des ménages. Tout dépend cependant de la portée de l'enquête.

## **Sources administratives**

195. Les statistiques du revenu peuvent être produites sur la base de sources administratives telles que les archives des services fiscaux, les dossiers de la sécurité sociale, etc. Si les données sur les unités et les types de revenu visés sont en général de bonne qualité, il est

---

parfois difficile de recombinaer les individus dans l'unité d'analyse requise telle que le ménage, la famille ou le revenu. La portée pourrait également faire problème: par exemple, l'exclusion possible des salariés à faibles revenus, des entreprises ou personnes non immatriculées, du revenu provenant d'activités secondaires, etc. L'utilisation de définitions différentes du revenu, du revenu imposable par rapport au revenu total ou disponible peut également soulever des difficultés. On peut en partie y remédier en combinant différentes sources, par exemple les archives des services fiscaux et les dossiers de la sécurité sociale, afin d'améliorer la portée des enquêtes. Pour cela, toutes ces sources doivent utiliser un certain type d'identificateur personnel commun, tel que le numéro de sécurité sociale, pour assurer la bonne concordance de leurs dossiers. Etant donné qu'un accès et un alignement de cette nature soulèvent des problèmes de respect de la vie privée et de confidentialité, l'autorisation du particulier est habituellement requise. Peu nombreux sont les pays qui utilisent des sources administratives pour obtenir des données sur le revenu.

196. Une enquête sur les ménages a été associée dans certains pays à la consultation des archives des services fiscaux. Les membres du ménage sont tout d'abord identifiés au moyen de l'enquête et, avec leur autorisation, les données sur le revenu sont ensuite obtenues auprès des autorités fiscales. Cette méthode est particulièrement utile dans le cas des travailleurs indépendants qui peuvent ne pas connaître le montant de leurs revenus au moment de l'enquête.

197. *La réunion est invitée à examiner l'importance relative de ces différentes sources pour les statistiques du revenu.*



---

## 7. Sources des statistiques sur les dépenses de consommation des ménages

198. La collecte de ces statistiques s'effectue généralement au moyen d'enquêtes sur les ménages; dans certains pays, cependant, une partie des données peut provenir, pour certains ménages, de sources administratives telles que les dossiers des services de sécurité sociale. Ces enquêtes peuvent revêtir différentes formes (enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, sur le budget des ménages, sur les dépenses des ménages/familles, etc.) ou s'inscrire dans le cadre d'une enquête à thèmes multiples sur les conditions de vie.

### Méthodes de collecte des données

199. Les données sont recueillies en faisant appel à la méthode de l'entrevue ou à celle du livre de comptes, ou aux deux.

### Méthode de l'entrevue

200. Les dépenses relatives à certains articles sont enregistrées rétrospectivement pour certaines périodes fixes ou mobiles d'une durée comprise entre un mois et une année complète (période de référence fixe/mobile). L'entrevue peut être menée par un enquêteur, qui se rend une ou plusieurs fois auprès du ménage concerné, ou en demandant à celui-ci de remplir un questionnaire. Cette méthode permet d'obtenir une meilleure couverture des ménages, et donc un taux de réponse global plus élevé, que la méthode du livre de comptes décrite plus loin. Lorsque l'entrevue est menée par un enquêteur, elle permet d'obtenir des réponses plus précises et plus complètes (taux de réponse par question) grâce aux questions qu'il pose, mais aussi plus cohérentes grâce à la formation qu'il a reçue.

201. Cette méthode présente toutefois des risques d'erreurs de rétrospection, c'est-à-dire l'omission de certaines dépenses, et d'erreurs de télescopage, c'est-à-dire l'enregistrement de dépenses effectuées en dehors de la période de référence. Le premier type d'erreur induit une distorsion à la baisse des dépenses totales, et le deuxième une distorsion à la hausse. L'intervalle compris entre le début de la période de référence et l'entrevue est appelé période de rappel. Plus cette dernière est longue, plus le risque d'erreurs de rétrospection est élevé et plus le risque d'erreurs de télescopage est faible et vice versa (Banque mondiale, 2000, chap. 5, p. 110). Un des moyens de minimiser ces risques consiste à réaliser une première entrevue pour prendre acte de la situation au début de la période de rappel en vue notamment de réduire les erreurs de télescopage et de fournir aux enquêteurs une liste sommaire de postes pour minimiser les erreurs de rétrospection. Rappelons que lorsque la période de référence est fixe, les ménages ne sont pas tous soumis, pour un même poste, à la même période de rétrospection, qui varie en fonction de la date de l'entrevue. On préfère donc, et de loin, les périodes de référence mobiles.

- 
202. Un autre problème est que la brièveté de la période de rappel accroît la probabilité d'absence d'achats pour certains postes et, en cas de visite unique, la probabilité d'une dépense totale faible pour certains ménages. En cas d'enquête étalée sur une année, les estimations de la consommation moyenne de la population ne subissent pas de distorsions, mais les estimations de la consommation annuelle des ménages, et par conséquent la répartition de la consommation entre ces derniers, s'en trouvent affectées (Demery et coll., 1992).
203. Comme les achats de biens importants se prêtent moins aux erreurs de rétrospection et davantage aux erreurs de télescopage, et vice versa pour les achats plus fréquents ou moins importants, il est conseillé de choisir des périodes de rappel plus longues pour les premiers et plus courtes pour les seconds. Choisir des périodes de rappel longues pour les achats peu fréquents permet par ailleurs d'augmenter la probabilité d'obtenir un plus grand nombre d'observations pour ces achats et donc de réduire la variance des dépenses estimées. On peut donc en conclure que **les entrevues portant sur des périodes de rappel relativement longues conviennent mieux aux gros achats peu fréquents ou irréguliers, en particulier de biens durables, ainsi qu'aux dépenses régulières (loyers, services publics, etc.). Les données relatives aux revenus, aux autres recettes, aux caractéristiques de base des ménages et des membres des ménages sont aussi, en général, collectées au moyen d'entrevues, mais certains pays utilisent aussi la méthode du livre de comptes pour rassembler des données sur les revenus et les autres recettes.**
204. Les questionnaires sont généralement détaillés et bien structurés, et comportent différentes rubriques relatives par exemple aux caractéristiques de l'emploi, à l'instruction, à la santé, aux caractéristiques du logement, etc. La collecte de données sur les revenus fait l'objet d'un questionnaire séparé similaire à celui utilisé dans les enquêtes sur les revenus. L'interrogation directe assistée par ordinateur tend de plus en plus à remplacer les questionnaires papier.
205. Dans une entrevue, une des façons de questionner le déclarant consiste à lui demander la valeur des achats effectués au cours d'une période fixe. Les dépenses sont ensuite calculées pour la période de référence, cette période étant utilisée comme facteur d'échelonnement. Une autre façon de poser la question consiste à demander quand un article a été acheté pour la dernière fois et à quel prix. Les dépenses sont ensuite calculées au prorata en utilisant comme facteur d'échelonnement le temps qui s'est écoulé entre le dernier achat et l'entrevue. Cette méthode est intéressante pour les achats très peu fréquents et ceux qui posent des problèmes compte tenu de la réticence ou de l'incapacité du déclarant à fournir des réponses précises. Une variante de cette méthode, utilisée en cas de visites multiples, consiste à demander la valeur des achats effectués depuis la dernière visite. Toutes ces méthodes visent à enregistrer le montant effectif des dépenses. Une autre méthode consiste à demander la fréquence d'achat d'un article au cours de la période de référence et le montant dépensé à chaque fois, mais elle n'est pas très fiable. Dans les questionnaires portant sur les revenus, on utilise parfois la méthode du «dernier paiement», qui consiste à demander la date à laquelle un paiement a été reçu pour la dernière fois, le montant reçu et la période concernée. **Aucune recommandation n'est faite, car la meilleure façon de poser les questions peut varier en fonction de l'élément concerné.**

(Voir paragraphes 19 et 20 de la résolution en vigueur de la CIST.)

206. *La réunion est invitée à examiner les recommandations ci-dessus.*

---

## Méthode du livre de comptes

207. Les livres de comptes sont expédiés par la poste ou remis par les enquêteurs lors d'une ou plusieurs visites selon l'organisation de l'enquête. Il est demandé aux ménages d'y inscrire régulièrement (généralement tous les jours) tous les achats effectués, et parfois les sommes reçues, au cours d'une période dite période de rappel. La méthode habituellement pratiquée est celle de la période mobile. En général, on prévoit un seul livre par ménage mais, dans certains cas, on en remet un à chaque membre du ménage ayant atteint un certain âge. Cette manière de procéder permet d'enregistrer la totalité des articles consommés hors du foyer, par exemple un repas, mais n'empêche pas l'omission d'achats de très petits articles tels qu'une tasse de café, un journal, etc.
208. Les livres de comptes peuvent se présenter sous la forme d'une liste d'articles précodés ou comporter un nombre de rubriques non limitatif; dans ce dernier cas, leur traitement est plus difficile. La liste de biens et de services, ou à tout le moins des articles importants, doit être aussi complète que possible, même s'il s'agit d'un livre à contenu non limitatif, afin de minimiser le risque d'omission. On ne sait pas encore très bien quel est le critère idéal pour organiser ces listes: la similarité botanique pour les produits d'alimentation (contenu calorique similaire), la destination ou le lieu d'achat. Il est à noter qu'une longue liste d'articles ou des instructions trop détaillées peuvent induire des incohérences dans les réponses. Il existe des méthodes permettant de minimiser ce risque; l'une d'elles consiste par exemple à interroger les déclarants de manière hiérarchisée, c'est-à-dire en commençant par un groupe de produits avant de passer à chaque produit (Banque mondiale, 2000, chap. 5).
209. A l'évidence, tenir un livre de comptes est une tâche contraignante pour un ménage, c'est pourquoi la période de rappel est généralement courte (entre un jour et plusieurs mois). On choisit généralement une durée comprise entre une et deux semaines. Certains pays utilisent deux livres de comptes consécutifs d'une semaine. Une période plus longue peut entraîner des distorsions et des imprécisions car les familles risquent de ne pas tenir le livre de façon régulière. **Il est donc préférable de limiter cette méthode aux seuls postes qui font l'objet de dépenses fréquentes compte tenu des circonstances nationales, par exemple les aliments, les soins corporels et les articles ménagers.** Ces postes sont par ailleurs moins sujets aux erreurs de télescopage, qui constituent le risque majeur lorsque la période de rappel est courte. Toutes les dépenses pertinentes doivent être enregistrées, même les achats moins fréquents du ménage.
210. La technique du livre de comptes réduit les erreurs de rétrospection (trous de mémoire) et assure une couverture complète des dépenses effectuées au cours de la période de référence. Elle entraîne moins de désagréments pour les ménages que l'entrevue avec un enquêteur, car le livre peut être rempli à n'importe quel moment. Par ailleurs, la possibilité qu'elle donne aux ménages de rechercher des informations permet d'améliorer la précision des résultats. S'il est correctement rempli, le livre de comptes est la solution idéale car il permet d'éviter les erreurs de rétrospection et de télescopage. Dans la pratique, toutefois, le risque d'erreurs de rétrospection subsiste car les ménages ne remplissent pas toujours le livre tous les jours comme cela leur est demandé. Une autre source de distorsions tient au fait que les ménages qui refusent de remplir le livre de comptes ou qui abandonnent en cours de route peuvent correspondre à un type de ménage particulier. Un tel «décrochage» n'est pas rare parmi les ménages qui, enthousiastes la première semaine, commencent à se désintéresser du livre à partir de la deuxième. Les résultats peuvent aussi être faussés par la modification des habitudes de consommation entraînée par la tenue du livre de comptes, surtout sur une longue période.

- 
211. **Chacune des méthodes exposées ci-dessus a ses avantages, dont il convient de tenir compte pour choisir la plus adaptée à chaque élément des dépenses de consommation. On trouvera à cet effet des informations utiles, notamment sur les diverses périodes de rappel/référence à utiliser pour ces différents éléments, en se fondant sur l'expérience acquise, les nouvelles expérimentations et les études théoriques.**

*(Voir paragraphe 19.1) de la résolution en vigueur de la CIST.)*

212. *La réunion est invitée à examiner les propositions ci-dessus.*

## **Choix des déclarants**

213. Le déclarant est généralement la personne réputée connaître le mieux les dépenses de consommation du ménage. Il peut s'agir du chef de ménage ou de la personne de référence, du conjoint de cette personne ou de tout adulte rencontré au début de l'entrevue. La même personne peut également être chargée de remplir le livre de comptes. Si le déclarant est analphabète, toute personne sachant lire et écrire, même un enfant, peut le remplir à sa place. Si personne ne sait lire et écrire, un enquêteur peut passer chaque jour (Blaizeau, 1999). Dans certains cas, il peut être utile d'avoir plusieurs déclarants pour les différents postes, par exemple un pour l'alimentation, un pour les services, et tous les membres du ménage pour les dépenses effectuées hors du foyer. Cette manière de procéder est difficile à gérer et risque d'accroître le taux de non-réponse.
214. *Comme dans la résolution en vigueur de la CIST, aucune recommandation n'est formulée sur le choix du déclarant.*

## **Portée des enquêtes**

215. En général, on recueille des informations détaillées sur les dépenses de consommation, les autres dépenses du ménage et ses revenus. Afin de couvrir la totalité des recettes et des dépenses, **les enquêtes devraient, dans toute la mesure possible, porter sur tous les types de recettes et de dépenses au niveau de désagrégation le plus bas possible.** N'oublions pas cependant qu'il faut trouver un compromis entre le coût et la précision, qui tendent respectivement à augmenter avec le nombre de postes et à diminuer avec le niveau d'agrégation. Une liste de postes trop longue peut faire augmenter le taux de non-réponse et de falsification des réponses. On ne dispose pas encore de recommandation claire sur le point de savoir si la brièveté du questionnaire de consommation permet de gagner du temps et d'économiser de l'argent sans perte de précision. Parfois, en particulier dans les enquêtes sur les dépenses, les revenus ne sont enregistrés qu'à titre de variable de classification aux fins de l'analyse de la consommation, et donc à un niveau d'agrégation supérieur. **Dans la mesure du possible, les recettes et les dépenses du ménage qui n'entrent ni dans ses revenus ni dans ses dépenses de consommation devraient également être enregistrées et identifiées séparément.** Il peut s'agir notamment des achats de logement, des autres dépenses en capital et recettes, des prêts, etc.
216. Afin de pouvoir disposer de plusieurs options pour le traitement des biens durables, il est utile de faire l'inventaire des principaux de ces biens possédés par le ménage et de

---

recueillir des informations sur leur âge et sur leur valeur initiale. Il est également nécessaire de relever les caractéristiques du logement aux fins du calcul de la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire.

217. Il est intéressant de recueillir des données quantitatives sur les produits alimentaires aux fins de l'analyse nutritionnelle ou pour étudier l'élasticité des quantités par rapport aux changements de politique. L'exercice a cependant ses limites car il est souvent difficile de définir les quantités physiques requises.

(Voir paragraphes 6, 7 et 25 de la résolution en vigueur de la CIST.)

218. Par conséquent, il est recommandé d'ajouter, à la consommation et aux revenus, les variables suivantes: **inventaire des biens durables du ménage, données sur les quantités de nourriture, caractéristiques des membres du ménage (par exemple variables sociodémographiques, variables sur l'emploi, informations sur la santé, variables sur l'enseignement), caractéristiques du ménage (par exemple taille et composition, lieu de résidence, niveau d'urbanisation), caractéristiques du logement (type de construction, régime d'occupation, surface et équipement).**
219. En fonction des circonstances nationales, on peut inclure les dépenses effectuées à l'étranger (vacances et déplacements en dehors du pays). Dans ce cas, de nombreux problèmes de mesure se posent, liés notamment à la difficulté d'utiliser un livre de comptes, à l'identification des achats hors forfait, au change, etc.
220. *La réunion est invitée à examiner les propositions ci-dessus.*

## Conception

221. Les enquêtes peuvent être conçues de différentes manières. L'une d'elles consiste à sélectionner un échantillon unique qui sera interrogé une fois dans l'année. Les dépenses totales de chaque ménage sont recueillies ou estimées au cours de la période de référence d'une année sur la base des informations rassemblées au moyen des entrevues et des livres de comptes. La formule retenue dans les «*Living Standards Surveys*» et les «*Monitoring Surveys*» de la Banque mondiale en est une variante: les données recueillies portent à la fois sur les dépenses réelles et sur les dépenses habituelles. La longue période de rappel exigée pour certains postes peut compromettre la précision, et les estimations tirées des livres de comptes peuvent être faussées par des facteurs saisonniers qui sont fonction du moment où l'enquête est effectuée. Par ailleurs, les seules mesures de la consommation fournies par les livres de comptes peuvent ne pas donner une image précise des flux annuels au niveau du ménage. Par exemple, la faible consommation d'un ménage sous tel ou tel poste au cours de la semaine précédente peut ne pas rendre compte de la consommation annuelle normale de ce ménage pour ce poste. Cette formule permet d'estimer et d'analyser la consommation annuelle au niveau du ménage. Un autre de ses atouts est la simplicité de sa conception et de sa mise en œuvre.
222. Une autre formule parfois utilisée consiste à sélectionner plusieurs sous-échantillons, que l'on interroge une seule fois à différentes périodes de l'année, par exemple tous les trimestres, les dépenses totales étant établies seulement pour la période considérée. Les

---

dépenses annuelles pour l'ensemble des ménages peuvent être estimées en faisant le total de ces périodes. L'inconvénient majeur est que l'on ne peut déterminer les dépenses annuelles au niveau du ménage; on peut cependant utiliser les estimations concernant des groupes de ménage similaires appartenant à des sous-échantillons différents pour établir une estimation annuelle au niveau du groupe. Cette manière de procéder limite sérieusement les types d'analyse que l'on peut effectuer avec ces données. En revanche, le risque d'erreur de rétrospection est limité car on travaille sur des périodes plus courtes et on peut établir des estimations saisonnières pour les différents postes. En outre, cette formule est facile à concevoir et pas trop difficile à mettre en œuvre.

223. Une troisième formule consiste à interroger les mêmes ménages à plusieurs reprises à différentes périodes de l'année (visites multiples), ou par rotation, c'est-à-dire que certains ménages sont interrogés plusieurs fois au cours de plusieurs périodes, par exemple cinq trimestres, puis ils sortent de l'échantillon. Cette formule allie les avantages des deux précédentes en ce sens que l'on peut obtenir des estimations à la fois saisonnières et annuelles au niveau du ménage, tout en réduisant le risque d'erreurs de rétrospection. **Comme la consommation et les dépenses sont de nature saisonnière, cette formule est la plus couramment utilisée.** La multiplicité des mesures de la consommation a également d'autres avantages. Elle permet d'estimer les dépenses totales avec une variance plus faible par rapport aux visites uniques, mais aussi la corrélation intervisites, qui est utile pour corriger les estimations des mesures de dispersion telles que la variance (Scott et coll., 2000)<sup>1</sup>. Enfin, si les visites sont suffisamment espacées, on peut obtenir des estimations d'évolution qui ne soient pas entachées d'un nombre excessif d'erreurs de mesure. Toutefois, cette formule ne brille pas par sa simplicité, que ce soit au niveau de sa conception ou à celui de sa mise en œuvre, et pose des problèmes d'usure susceptibles d'entraîner des erreurs de déclaration. Plusieurs variantes sont utilisées dans l'Union européenne (EUROSTAT, 1997, chap. 3).

*(Voir paragraphes 3, 4 et 5 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

224. *La réunion est invitée à examiner la proposition ci-dessus.*

## Plan de sondage

225. La plupart des enquêtes font appel à un système d'échantillonnage aléatoire stratifié à deux degrés dans lequel les unités du premier degré sont généralement des unités aréolaires stratifiées en fonction de caractéristiques géographiques et socio-économiques et échantillonnées selon une probabilité proportionnelle à la taille. Les unités du deuxième degré sont alors des logements ou des ménages. Dans certains cas, on fait appel à un système à trois degrés, et parfois à un seul degré. Dans de très rares cas, on utilise un échantillon non aléatoire, constitué par exemple selon la méthode des quotas, et parfois une combinaison de l'échantillonnage aléatoire et de l'échantillonnage non aléatoire. La base

<sup>1</sup> Ces auteurs démontrent essentiellement que la variation observée des dépenses annuelles parmi les ménages estimée à partir de données mensuelles se compose à la fois d'une variation interménage (entre les dépenses mensuelles des différents ménages) et d'une variation intraménage (entre les achats mensuels d'un même ménage). Par conséquent, pour obtenir la variation interménage qui est utilisée pour estimer la variation annuelle, la variation mensuelle observée doit être corrigée de la variation intraménage. Une des façons de s'y prendre consiste à multiplier les mesures.

---

de sondage utilisée pour le tirage des unités du premier degré provient des recensements de population, d'échantillons maîtres créés pour toutes les enquêtes sur les ménages, d'enquêtes de grande envergure comme les enquêtes sur la population active, de registres d'adresses ou de zones postales, etc. La liste des logements/ménages est ensuite établie sur la base des zones sélectionnées pour le tirage des unités du dernier degré.

226. **Dans la mesure du possible, l'échantillonnage aléatoire devrait, s'il y a lieu, être utilisé parallèlement à l'échantillonnage stratifié à plusieurs degrés.**
227. **En principe, la taille de l'échantillon doit être déterminée en fonction de la précision requise, c'est-à-dire du niveau acceptable d'erreur d'échantillonnage pour les estimations essentielles, ainsi que des ressources disponibles.** Dans les grands pays, cependant, des estimations fiables peuvent être requises à des niveaux tels que les régions, les grandes villes, certains groupes de population, etc., ce dont il faut tenir compte dans la détermination de la taille de l'échantillon. Un autre facteur qui entre parfois dans cette décision est le suréchantillonnage de certains groupes, qui permet de ne pas avoir un taux de non-réponse trop élevé.
228. En raison de la complexité de ces enquêtes, qui tient notamment à l'utilisation de livres de comptes, à la longueur des questionnaires et aux sondages répétés, les taux de réponse sont généralement faibles. **Étant donné que la faiblesse des taux de réponse peut affecter la représentativité de l'enquête, il est recommandé que les pays fassent tout leur possible pour améliorer ces taux.** Dans certains cas, on fait appel à des procédés incitatifs, en offrant par exemple une somme d'argent ou un cadeau (billet de loterie, etc.). Certains pays permettent la substitution des ménages qui ne répondent pas, mais ce procédé, s'il est utilisé de manière inconsidérée, peut enlever tout intérêt à l'échantillonnage aléatoire. Une bonne formation et un contrôle efficace des enquêteurs sont également indispensables.
- (Voir paragraphes 17 et 21 de la résolution en vigueur de la CIST.)*
229. ***La réunion est invitée à examiner ces propositions.***
230. Des erreurs indépendantes de l'échantillonnage peuvent provenir de la conception de l'enquête, de la formation du personnel, des travaux préparatoires, du travail sur le terrain et du traitement des données, et peuvent induire différents types de distorsions des estimations. Outre celles dont nous avons déjà parlé, il peut s'agir d'erreurs de déclaration dues à des questionnaires complexes ou trop longs, du conditionnement des déclarants lié à leur participation à l'enquête, d'une couverture incomplète due à une mauvaise base de sondage, de l'effet produit par l'enquêteur sur le déclarant, des erreurs liées à l'édition et à la saisie des données et d'autres erreurs de traitement, etc. Pour minimiser ces erreurs, on peut agir sur la qualité de la conception de l'enquête ou des instruments, renouveler l'échantillon lors des enquêtes permanentes ou par panels, mettre à jour régulièrement la base de sondage, veiller à la qualité de la formation des enquêteurs et des autres personnels et à la bonne exécution de l'enquête, contrôler le travail effectué sur le terrain et le traitement des données, etc.
231. ***La recommandation est que les pays devraient faire leur possible pour identifier dans leurs enquêtes les principales sources d'erreurs indépendantes de l'échantillonnage et pour déterminer par des études expérimentales le meilleur moyen de les réduire au minimum.***

---

## Fréquence

232. Quelle que soit la formule retenue, la complexité de ces enquêtes est telle qu'elles sont généralement coûteuses et difficiles à réaliser et beaucoup moins fréquentes que les enquêtes sur les revenus, par exemple. La résolution en vigueur de la CIST (paragr. 4) recommande d'entreprendre une enquête sur les revenus des ménages et une enquête sur les dépenses des ménages au moins une fois tous les dix ans, et plus souvent dans les pays où les modes de consommation évoluent plus rapidement. La plupart des pays disposant d'un système statistique évolué réalisent ces enquêtes plus fréquemment (périodicité comprise entre un et cinq ans) et d'autres mènent des enquêtes permanentes dans le cadre desquelles les observations, portant par exemple sur trois ans, sont regroupées en vue de leur présentation et de leur analyse. Il est particulièrement important de respecter un intervalle plus rapproché que celui de dix ans pour l'établissement de l'indice des prix à la consommation, pour lequel il est admis aujourd'hui que les articles et les pondérations du panier doivent être fréquemment mis à jour pour minimiser le risque de distorsion de l'indice. Cela vaut aussi pour la mesure des niveaux de vie, qui permet d'adapter les programmes et politiques de lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale.
233. *La réunion est invitée à recommander que les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages soient réalisées au moins tous les cinq ans.*

## Méthodes d'évaluation

234. Les statistiques sur les revenus comme celles sur les dépenses portent aussi sur des éléments non marchands, qu'il convient d'évaluer. **Le revenu en nature est habituellement évalué aux prix du marché pour des biens et services équivalents**, c'est-à-dire au prix qu'aurait payé le ménage pour acheter les mêmes biens et services sur le marché. Cette manière de procéder a son importance pour la mesure du bien-être, car elle est sans incidence sur la consommation totale dans le cas où le ménage modifie les proportions entre ce qu'il achète sur le marché et ce qu'il reçoit à titre de revenu en nature. Dans certains cas cependant, les prix utilisés sont calculés à partir du coût ou de la valeur équivalente pour l'entreprise qui fournit ces biens et services à ses salariés. Lorsque l'on retient la valeur marchande du bien ou du service, les biens et services reçus sont censés être de même qualité que ceux vendus sur le marché. Cela n'est pas toujours le cas car les employeurs rémunèrent parfois leurs salariés au moyen d'inventus: par exemple en payant un vigneron avec du vin de mauvaise qualité, ou des ouvriers avec des pièces détachées quand le marché est déjà saturé. Dans ce cas, la valeur imputée doit être la valeur équivalente des biens et services pour l'employeur. Pour plus de précisions sur ce point, voir BIT (1997).
235. La valeur de consommation des biens autoproduits doit également être évaluée. Certaines enquêtes font appel au système de l'autoévaluation, en vertu duquel les déclarants doivent eux-mêmes affecter une valeur à ces biens, d'autres à la collecte de données quantitatives à partir desquelles on estime la valeur des biens en leur appliquant une formule de calcul. Il est possible dans ce cas d'utiliser les prix de marché d'articles équivalents s'ils existent. Souvent, toutefois, ces équivalents sont de meilleure qualité. De plus, les prix de marché incorporent des éléments tels que les frais de transport et de distribution, qui devraient normalement être déduits du prix qu'aurait obtenu le ménage si les biens avaient été vendus sur le marché. Il est possible aussi, si ce prix existe, d'utiliser le prix à la production, qui exclut les frais de transport et de distribution et qui représente donc ce que le ménage aurait obtenu pour ces produits. Cette méthode aboutit à une évaluation moins



---

élevée des biens autoproduits. Il est à noter que, dans certains cas, même les données quantitatives sont difficiles à recueillir; l'autoévaluation reste alors la seule solution.

236. **Dans la mesure du possible, les biens autoconsommés devraient être évalués aux prix du marché pour des biens équivalents. Lorsque cela n'est ni possible ni conseillé, on peut utiliser les prix à la production ou l'autoévaluation.**
237. L'évaluation des logements occupés par leur propriétaire constitue un cas à part. Le coût d'usage peut être estimé comme étant l'équivalent d'une location hors frais tels que les taxes locales, les services publics, etc. La valeur locative peut être autodéterminée, obtenue au moyen d'une enquête sur les loyers, déterminée par des «experts», ou déduite des caractéristiques du logement, soit par stratification, soit par régression hédonique. D'autres bases d'évaluation sont possibles, telles que la valeur de revente (coût d'opportunité), les intérêts de crédit et les taxes diverses (coût réel pour le propriétaire), le remboursement d'un prêt (principal et intérêts), la valeur de la dépréciation physique au cours de la période de référence estimée sur la base du prix d'achat, de l'âge et de la durée de vie prévue.
238. Une des difficultés majeures posées par l'évaluation des logements occupés par leur propriétaire consiste à trouver des équivalents sur le marché. Par exemple, dans les zones rurales de certains pays en développement, il n'existe pas de marché de la location car tous les logements sont occupés par leur propriétaire. Dans ce cas, le mieux est peut-être de ne pas tenir compte de la valeur des logements occupés par leur propriétaire, et aussi de déduire les loyers payés par les locataires de leurs dépenses de consommation, c'est-à-dire d'établir une consommation totale «hors loyer».
239. **Par souci de cohérence avec le SCN, les services des logements occupés par leur propriétaire doivent être évalués comme l'équivalent d'une location hors frais liés au logement. Lorsque les circonstances nationales l'exigent, le coût d'usage peut être évalué sur la base des intérêts de crédit et des frais liés au logement.**
240. Des méthodes similaires à celles employées pour les logements occupés par leur propriétaire sont appliquées aux services de biens durables importants, le cas échéant. Dans ce cas, on préfère toutefois utiliser la valeur de la dépréciation physique car il se peut qu'il n'existe pas de marché de la location pour ces biens.
241. L'évaluation des transferts sociaux en nature, lorsqu'elle est requise, peut se faire sur la base du coût supporté par le fournisseur (Etat ou ISBLSM), ou aux prix du marché pour des services équivalents. L'emploi de ce dernier critère dépend de l'existence de tels services. L'évaluation peut également se fonder sur la somme que le ménage est disposé à payer pour les services reçus. Quelle que soit la méthode retenue, il convient de décider du mécanisme d'affectation à utiliser: droit d'utilisation ou utilisation effective (Walton, 1999). **Aucune recommandation n'est formulée compte tenu de la proposition précédente, qui tend à exclure les transferts sociaux en nature.**

*(Voir paragraphes 24, 35 et 36 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

242. *La réunion est invitée à examiner ces propositions.*

---

## 8. Classification, estimation, analyse et diffusion

### Classification

243. Aux fins de la description et de l'analyse, il est nécessaire de présenter les données rassemblées sur différentes variables sous une forme pertinente de classification. **Lorsqu'il existe des classifications internationales (par exemple la Classification internationale type des professions), il faudrait, dans toute la mesure possible, assurer la cohérence des systèmes nationaux avec ces classifications à un niveau donné d'agrégation.**

244. Il n'existe à ce jour pas de classification internationalement acceptée des types de revenu. Toutefois, la majorité des pays présentent leurs statistiques des revenus par source de revenu, de manière plus ou moins détaillée; au niveau d'agrégation le plus élevé, les groupes retenus sont l'emploi salarié, l'emploi indépendant, la propriété, les transferts et les autres revenus. Une autre classification se fait par moyen de paiement, en espèces ou en nature (la valeur étant imputée). Dans l'annexe 1 de son rapport final, le Groupe de Canberra (2001) identifie neuf groupes pour le revenu total — en se basant, au premier niveau, sur la source et, au deuxième niveau, sur les moyens de paiement (espèces, nature). Un groupe d'étude mis en place par EUROSTAT en 1998 a proposé sept groupes pour le revenu total et onze groupes pour le revenu disponible en établissant une distinction selon les sources de revenu. Le Bureau australien de statistique (ABS, 1995) recommande une classification des revenus par source (avec différents niveaux de détails), puis par moyen de paiement (espèces, nature), par type de salarié, etc. Il est également possible de classer les revenus en fonction du secteur institutionnel qui les génère, c'est-à-dire: entreprises, administrations publiques, ISBLSM et ménages. Le tableau figurant à l'appendice 2 fournit un exemple de classification des revenus par source, avec dix groupes pour le revenu total et 13 pour le revenu disponible.

*(Voir paragraphe 25 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

245. *La recommandation à la réunion est que le revenu soit classé par source, de manière aussi détaillée que possible, ainsi que par moyen de paiement, de sorte que les paiements en espèces puissent éventuellement être exclus afin de faciliter les comparaisons internationales.*

246. La Commission de statistique des Nations Unies a adopté la dernière révision de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) en vue de son utilisation avec le SCN (UN Statistics Division Online, 1999). Ce système de classification est une classification fonctionnelle des dépenses par fonction ou par objet de dépenses. Il comprend 12 divisions, 47 groupes et 114 classes de biens et de services avec une distinction supplémentaire dans les classes entre produits durables, produits semi-durables, produits non durables et services. Les 12 divisions de cette nomenclature figurent à l'appendice 3. Certaines organisations comme EUROSTAT et certains bureaux nationaux de statistique ont mis au point des systèmes propres mais qui sont compatibles avec la COICOP.

- 
247. L'utilisation de cette nomenclature pose un certain nombre de problèmes liés principalement aux articles multifonctions (par exemple, les vêtements de sport peuvent entrer dans la catégorie des articles d'habillement mais aussi dans celle des loisirs) et aux achats groupés (les forfaits vacances comprennent le transport, le logement et la restauration). En outre, les données sont réunies par type de produit et non par objet. De fait, la classification par objet nécessite l'adoption de certaines règles générales, notamment dans les cas ambigus (INSEE, 1999, p. 32). Par exemple, les bicyclettes entrent dans la catégorie Transports ou dans la catégorie Loisirs, selon leur utilisation principale dans le pays.
248. Il existe d'autres classifications auxquelles il est fait recours, par exemple la classification par type de produit ou la classification en fonction de l'activité industrielle, utilisée dans la production. Une autre possibilité consiste à classer la consommation selon la manière dont les biens et services ont été obtenus (achats, production individuelle, production provenant d'une entreprise appartenant au consommateur, de l'employeur, d'institutions caritatives, etc.). Quand les statistiques des dépenses visent principalement à estimer les pondérations des indices des prix à la consommation, l'IPC et la consommation devraient utiliser les mêmes classifications ou au moins des classifications compatibles.

*(Voir paragraphe 27 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

249. ***La recommandation est que, afin de faciliter les comparaisons internationales, les systèmes nationaux de classification des dépenses de consommation devraient, autant que possible, être compatibles avec la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle, au moins pour ce qui est des divisions.***

## Estimation

250. Les estimations sont données généralement sous forme de moyennes, de totaux ou de comptes. **Les moyennes sont calculées en divisant le total des dépenses déclarées (revenu) des ménages, y compris les valeurs nulles ou négatives, par le nombre total des ménages, y compris ceux qui n'ont effectué aucun achat (n'ont reçu aucun revenu ou ont eu un revenu négatif).** Les estimations sont généralement exprimées en valeurs annuelles ou hebdomadaires équivalentes pour la période de référence calendaire (*referral period*). Elles sont établies en multipliant la valeur obtenue pour une période de référence donnée par un coefficient temporel approprié.
251. **Pour faciliter l'analyse, il faut s'efforcer d'estimer les valeurs manquantes de variables non clés (non-réponse à une question), pour autant que le nombre ne soit pas excessif.** Il existe plusieurs méthodes. La méthode déterministe consiste à utiliser la valeur moyenne de cette variable parmi les ménages ayant des caractéristiques «semblables» à celles du ménage pour lequel l'observation manque. La méthode stochastique est analogue, mais l'un des ménages donateurs est sélectionné de manière aléatoire et ses valeurs sont utilisées. Il est également possible de faire une estimation par régression.
252. ***La réunion est invitée à commenter ces observations.***

- 
253. La période pendant laquelle est effectué le travail de terrain (appelée période d'enquête) est généralement différente de la période de référence utilisée pour réunir les données. Si la période de référence mobile est d'un an et la période d'enquête d'un an, les données portent en fait au total sur deux ans. La distribution des unités qui fournissent des informations chaque mois pendant ces deux années est triangulaire, allant de zéro au début de la période de deux ans pour atteindre un maximum au début de la période d'enquête puis retomber à zéro vers la fin de cette période. Pour une période de référence fixe d'un an, la totalité des données se réfère à cette même période d'un an, et la distribution des unités est rectangulaire. Si la période d'enquête est plus courte, la distribution au cours de la période de référence mobile devient de plus en plus rectangulaire. Cette remarque est à rapprocher de celle qui a été faite plus haut à propos de la période de référence calendaire.
254. De ce fait, l'utilisation d'une période de référence mobile pour l'estimation des valeurs agrégées pose un problème du point de vue tant de la période d'enquête que de la période de référence calendaire. On peut choisir d'ignorer les différences possibles et d'utiliser les valeurs telles qu'elles sont recueillies. On peut aussi les adapter de manière à tenir compte de différences possibles dans les structures de dépenses liées à des écarts de prix et/ou de volumes. **L'approche la plus simple consiste à utiliser les valeurs telles qu'elles sont recueillies.**
255. Un autre problème d'estimation se pose lorsque les données concernant le même élément sont réunies à partir de deux sources différentes: soit à partir à la fois de livres de comptes et d'entrevues pour le même échantillon, soit à partir de livres de comptes pour un échantillon et d'entrevues pour un autre. Il faut soit opter pour la source jugée la meilleure, soit définir une méthode pour combiner ces deux estimations. **L'approche recommandée à la réunion est la première, car justifier toute méthode choisie pour combiner des estimations peut s'avérer difficile.**
256. **Il faudrait utiliser des coefficients de pondération appropriés pour refléter les probabilités de sélection, les non-réponses (partant du principe qu'il existe un lien avec les facteurs utilisés pour l'échantillonnage aléatoire) et éventuellement l'étalonnage.** L'objectif de l'étalonnage est de garantir la cohérence entre les résultats — en ce qui concerne la distribution des caractéristiques démographiques, géographiques et en matière d'emploi — et les résultats issus des recensements démographiques, des enquêtes sur la population active ou des registres.
257. Une source courante de sous-estimation tient aux erreurs dues à la sous-déclaration d'achats de produits considérés comme moins acceptables ou illégaux (par exemple alcool, tabac, préservatifs, pertes de jeu). **Dans toute la mesure possible, ces erreurs devraient être corrigées lors de l'analyse en utilisant d'autres sources, telles que comptes nationaux, registres d'importations, statistiques commerciales, etc.** Il faudrait examiner la sous-estimation possible de revenus liée à: *a*) l'incapacité d'estimer correctement les revenus de l'emploi indépendant et les revenus des ménages dans la tranche inférieure des revenus, et *b*) la sous-déclaration des revenus de la propriété. Lorsqu'il est possible de généraliser les données de l'enquête, les données des comptes nationaux devraient être utilisées pour vérifier l'ampleur de la sous-estimation. On peut, dans certains cas, recourir aux dossiers des impôts sur le revenu comme autre source de comparaison.
258. Certains pays utilisent également un plafonnement (c'est-à-dire qu'ils limitent la valeur maximale utilisée pour une variable) afin d'éliminer les effets des valeurs extrêmes sur la

---

distribution du revenu ou des dépenses. Cette méthode doit être soigneusement analysée et contrôlée.

259. **Les erreurs d'échantillonnage devraient être calculées pour les estimations des paramètres de variables clés, en recourant de préférence à une formule correspondant au plan de sondage utilisé pour l'enquête.** Comme indiqué précédemment, les variations des dépenses mensuelles tiennent à des variations au sein des ménages comme à des variations entre les ménages (Scott et coll., 2000). De ce fait, sans nier la nécessité de la simplicité, les variations des dépenses mensuelles ne devraient pas être utilisées sans correction préalable pour tenir compte des variations au sein des ménages.
260. La pratique qui consiste à comparer les données sur le revenu et les données sur les dépenses d'un ménage afin de vérifier l'exactitude des valeurs déclarées n'est plus considérée comme utile ni d'un bon rapport coût-efficacité.

*(Voir paragraphes 18 et 20 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

261. *La réunion est invitée à formuler des commentaires sur ces observations.*

## Analyse

262. L'analyse peut porter sur les estimations de revenu brutes, impôts et cotisations d'assurance sociale étant inclus sur la base d'estimations modélisées si les informations sur ces éléments n'ont pas été réunies, ou sur les estimations nettes. Dans les deux cas, les autres utilisateurs devraient pouvoir obtenir les valeurs correspondant aux impôts et cotisations d'assurance sociale, afin de procéder aux corrections nécessaires. Les dépenses devraient être estimées nettes des règlements de sinistres, ventes avec reprise, gains de jeu, rabais, etc.
263. *La réunion est invitée à faire des commentaires sur ces observations.*
264. Dépenses et revenus devraient être analysés par variables de classification. Les tableaux présentés devraient comporter une tabulation croisée du niveau et de la structure (part des divers éléments) des dépenses de consommation et des revenus comme suit:
- 1) quantiles de revenu (pour le niveau et la structure des dépenses de consommation);
  - 2) principales sources de revenu;
  - 3) caractéristiques du ménage (composition, taille, typologie, possession de biens durables importants, rapport de dépendance, nombre de soutiens de famille/enfants/personnes âgées, etc.);

- 
- 4) caractéristiques du chef de ménage ou de la personne de référence (démographiques, éducatives, socio-économiques);
  - 5) caractéristiques du logement (âge, régime et taux d'occupation, emplacement géographique, etc.);
  - 6) caractéristiques des autres membres du ménage, etc.

265. Différents types d'analyse pourraient notamment porter sur l'endettement, le logement, la santé, l'éducation, la répartition des revenus et des dépenses, la pauvreté, les inégalités ou l'exclusion sociale.

*(Voir paragraphes 28, 29 et 30 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

266. ***La réunion est invitée à débattre de l'ensemble minimal de tableaux qui devraient être établis.***

267. Les tableaux et les analyses se fondent généralement sur les valeurs qui ont été réunies. L'échelle d'équivalence reflétant la composition des ménages pourrait toutefois servir aussi à analyser les valeurs des revenus ou des dépenses, mais il faudrait étudier l'influence du choix de l'échelle d'équivalence sur les résultats.

268. Le traitement des dépenses nulles est crucial. Le nombre ou le pourcentage de ménages ayant des dépenses nulles pour certains éléments des tableaux devrait toujours être indiqué car il peut avoir une incidence sur le calcul des taux.

269. Lorsqu'on utilise des données sur la consommation pour étudier les niveaux de vie, il faut conserver à l'esprit que de faibles valeurs de consommation peuvent être liées au fait que les périodes de rappel sont courtes. Ce risque existe si l'enquête n'a pas prévu des visites répétées au même ménage ou si on ne peut supposer que les achats faits par les ménages étaient en principe répartis équitablement sur la période de référence. Toutefois, les moyennes ou les totaux établis pour les ménages (pour les pondérations des IPC, les comptes nationaux, etc.) ne s'en ressentent pas, car la consommation moyenne inclut les valeurs de ceux qui ont acheté quelque chose comme de ceux qui n'ont rien acheté (valeur zéro) de manière relativement précise (pas de dépenses oubliées). En revanche, des périodes de rappel longues peuvent déboucher sur des estimations trop basses du fait des erreurs de rétrospection.

270. Dans toute la mesure possible, il serait utile d'estimer les transferts sociaux en nature, notamment soins de santé, éducation (y compris transport), logement et sécurité sociale (y compris transport) en recourant à des modèles. Ceux-ci devraient cependant être indiqués séparément avec tous les détails sur les méthodes utilisées.

*(Voir paragraphes 35 et 36 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

271. ***La réunion est invitée à faire des commentaires sur ces observations.***

- 
272. Compte tenu de la diversité des définitions, périodes et autres éléments, les données sur les revenus et les dépenses ne devraient pas être utilisées pour établir les comptes des ménages sous forme de bilans revenus/dépenses. La différence entre revenus et dépenses ne devrait donc pas être prise comme une mesure de l'épargne ou de la désépargne.
273. En comparant les données des comptes nationaux avec les données de microsources, il ne faut pas oublier que les premières ont été établies à partir de statistiques provenant de plusieurs sources et que leur objectif est de mesurer le bien-être économique de la nation dans son ensemble sur la base des flux — production, revenu, consommation, investissement, épargne, etc. —, alors que l'analyse microéconomique s'occupe du bien-être des ménages individuels. Il existe également des différences conceptuelles et de mesures pour certains de ces éléments.
274. *La réunion est invitée à prendre note de ces observations.*

## Diffusion

275. Les résultats devraient être diffusés largement par le biais de rapports d'enquêtes, bulletins, rapports méthodologiques, rapports ciblés, documents analytiques, dossiers à large diffusion, articles de vulgarisation et communiqués de presse. Ces résultats devraient s'appuyer non seulement sur des publications mais également être disponibles sous forme électronique (disquette, cassette, CD-ROM et Internet). Il devrait également être possible d'établir des tableaux spéciaux sur demande. Cependant, ceux-ci devront respecter pleinement la confidentialité des informations fournies par les enquêtés.
276. Les erreurs d'échantillonnage devraient être signalées pour les estimations concernant les postes importants. A cet égard, il faut noter que la variance est plus importante pour les éléments peu fréquents, du fait du nombre inférieur d'observations provenant des quelques ménages qui font ces achats. Il faudrait aussi donner les taux de non-réponse au niveau global ainsi que pour les postes principaux.
277. Comme indiqué au chapitre 2, les statistiques des revenus et des dépenses offrent une large gamme d'utilisations qui ne peuvent toutes être analysées dans une situation donnée. Le rapport d'enquête principal devrait se limiter à la production d'agrégats et de tableaux de base, alors que les données plus détaillées devraient être mises à disposition des analystes pour des études approfondies. Le rapport d'enquête principal devrait aussi fournir des renseignements sur la méthodologie utilisée et sur les grandes questions en rapport avec les statistiques produites.
278. Dans toute la mesure possible, les pays devraient établir des dossiers à grande diffusion (fichiers de microdonnées rendus anonymes) qui pourront être utilisés par les analystes. Il est également important de réunir une bonne documentation sur tous les aspects de l'enquête: procédures, enseignements, conclusions, etc., découlant des questionnaires préalables, du travail de terrain et du traitement des données enregistrées.

*(Voir paragraphes 31, 32, 33 et 34 de la résolution en vigueur de la CIST.)*

---

279. *La réunion est invitée à faire des commentaires sur les observations qui précèdent.*



---

## 9. Conclusion et recommandation principale

280. Comme indiqué au chapitre 1, le BIT, depuis sa création, participe à la compilation des statistiques des revenus et dépenses des ménages ainsi qu'à l'établissement de normes internationales relatives aux méthodes de collecte de ces statistiques. Par ailleurs, beaucoup d'autres organisations internationales ou régionales ainsi que des groupes informels d'experts (*City groups*) jouent un rôle actif dans le domaine des statistiques des revenus et des dépenses, et certains ont élaboré des directives sous forme de manuels. Ces groupes ont examiné la question des statistiques des revenus mais, à ce jour, aucun n'a abordé celle des statistiques des dépenses.

281. *La réunion est donc invitée à conseiller le Bureau sur la question de savoir si, compte tenu de leur ampleur, les recommandations de la réunion devraient servir à la préparation, pour présentation à la 17<sup>e</sup> CIST:*

- a) *d'une proposition de résolution révisée sur les statistiques des revenus et des dépenses des ménages;*
- b) *d'un ensemble de directives relatives à la collecte et à la compilation des statistiques des revenus et dépenses des ménages,*

*et si la formule retenue, quelle qu'elle soit, devrait se limiter aux enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, comme c'est le cas de la résolution en vigueur de la CIST, ou viser un champ plus large, tel que les statistiques des revenus et des dépenses des ménages.*

282. L'utilité d'une résolution est que non seulement elle établit un ensemble minimal de normes qui visent à améliorer la comparabilité internationale et l'enregistrement des statistiques mais que, par ailleurs, elle reflète les meilleures pratiques en vigueur et sert donc de document de référence méthodologique pour les systèmes statistiques qui se développent. Son autorité est plus grande que celle de simples directives, ce qui aide ces systèmes à renforcer leurs activités opérationnelles dans le contexte national. Les résolutions sont donc d'importants outils de consolidation des Principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission de statistique des Nations Unies.

283. La CIST, par le passé, a parfois eu recours à des directives pour donner des éclaircissements sur des recommandations figurant dans une résolution. En l'occurrence, s'il est décidé de procéder ainsi, ce sera à propos de la résolution de 1973 concernant les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, adoptée par la 12<sup>e</sup> Conférence internationale des statisticiens du travail.

---

## Bibliographie

- ABS, 2000: *Household Expenditure Survey: User Guide 1998-99* (Canberra, Australian Bureau of statistics).
- , 1995: *A provisional framework for household income, consumption, saving and wealth* (Canberra, Australian Bureau of statistics).
- Atkinson, A.B.; Stiglitz, J.E., 1980: *Lectures in public economics* (Singapour, McGraw-Hill, édition internationale).
- Banque mondiale, 2000: *Designing household survey questionnaires for developing countries* (Washington, DC, 2000).
- BIT, 2000: *Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail*, édition 2000, Genève.
- , 1998a: *Mesure du revenu de l'emploi*, rapport II, seizième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève.
- , 1998b: *Rapport de la Conférence*, seizième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève.
- , 1997: *Revenu de l'emploi: concept et mesure*, rapport II, Réunion d'experts sur les statistiques du travail, Genève.
- , 1995: *Statistiques des revenus et des dépenses des ménages*, n° 4, Genève.
- , 1994: *Sources et méthodes. Statistiques du travail*, vol. 6: *Enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages*, Genève.
- , 1967: *Scope, Methods and Uses of Family Expenditures Surveys*, FES/1967/I, Genève.
- , 1961a: *Enquêtes sur les conditions de vie des familles. Recueil de monographies*, Etudes et rapports, nouvelle série, n° 63, Genève.
- , 1961b: *Bulletin on Family Budget Surveys, 1950-1960*, Genève.
- , 1955: *Report of the Working Group of Experts on Family Living Studies*, FL/20, document ronéotypé, Genève.

- 
- , 1951: «Résolution concernant les méthodes des enquêtes sur les conditions de vie des familles», adoptée par la septième CIST (1949), *La septième Conférence internationale des statisticiens du travail*, Genève, pp. 59-63.
- , 1949: *Méthodes d'enquête sur les conditions de vie des familles*, Etudes et documents, nouvelle série, n° 17, Genève.
- , 1940: *Méthodes d'enquête sur les conditions de vie des familles. Revenu — Dépenses — Consommation*, Etudes et documents, série N (*Statistique*), n° 23, Genève.
- , 1926: *La troisième Conférence internationale des statisticiens du travail*, Etudes et documents, série N (*Statistique*), n° 12, Genève.
- Blaizeau, D., 1999: «Sept enquêtes sur les dépenses des ménages dans les pays de l'UEMOA», *Statéco* (Paris, INSEE), n° 92-93, 1-2, p. 39.
- BLS, 2001: Enquête sur les dépenses de consommation, page d'accueil (<http://stats.bls.gov/csxhome.htm>) (Washington, DC, Bureau of Labor Statistics).
- CEE-ONU et EUROSTAT, 1998: *Recommandations pour les recensements de la population et des habitations de l'an 2000 dans la région de la CEE* (New York et Genève, Nations Unies).
- Demery, L.; Dubois, J.-L.; Grootaert, C.; Marchant, T., 1992: «Annotated questionnaire: Section 9. Household expenditures», dans l'ouvrage publié sous la direction de G. Delaine et coll.: *The social dimensions of adjustment integrated survey* (Washington, DC, Banque mondiale), document de travail n° 14.
- EUROSTAT, 1997: *Les enquêtes sur le budget des ménages dans la Communauté européenne. Méthodologie et recommandations pour une meilleure harmonisation*, Luxembourg.
- Franz, A.; Ramprakash, D.; Walton, J., 1998: *Statistics on the distribution of income, consumption and accumulation of households*, rapport de consultants à EUROSTAT (Vienne, Londres, Luxembourg, 1998).
- Groupe de Canberra, 2001: *Expert Group on Household Income Statistics: Final Report and Recommendations* (Ottawa, 2001).
- Hicks, J.R., 1946: *Value and capital: An inquiry into some fundamental principles of economic theory*, deuxième édition (Oxford, Clarendon Press).
- INSEE, 1999: *La consommation des ménages en 1999* (Paris).

- 
- Johnson, M.; McKay, A.D.; Round, J.I., 1990: *Income and expenditure in a system of household accounts: Concepts and estimation*, Social Dimensions of Adjustment in Sub-Saharan Africa (Washington, DC, Banque mondiale), document de travail n° 10.
- Lefranc, C., 1997: «Des difficultés et de l'intérêt de la statistique des ménages», *Statéco* (Paris, INSEE), n° 87-88. p. 53.
- Nations Unies, 1999: *UN Statistics division Online*, New York, <http://esa.un.org/unsd/cr/registry>.
- , 1989: *Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquêtes auprès des ménages. Enquêtes sur le revenu et les dépenses des ménages: Etude technique* (New York), Département du développement économique et social, Division de statistique.
- , 1998: *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*, première révision (New York). Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique.
- , 1964: *Manuel des méthodes d'enquête sur les ménages. Guide pratique pour les enquêtes sur les niveaux de vie*, études méthodologiques, série F, n° 10, chap. 7 et 8, New York.
- ONS, 2000: *Family spending: A report on the 1999-2000 Family Expenditure Survey* (Londres, Office for National Statistics).
- Scott, C.; Storde, M.; Chinganya, O., 2000: «Estimating annual expenditures from monthly survey data», *INTER-STAT* (Londres, DFID et Luxembourg, EUROSTAT), n° 22, pp. 107-126.
- SCN, 1993: *Système de comptabilité nationale 1993*, préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale (Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., EUROSTAT, FMI, OCDE, Nations Unies et Banque mondiale).
- STATCAN, 2000: *Enquête sur les dépenses des ménages, 1999 — Guide de l'utilisateur*, Ottawa, Statistique Canada.
- STATIN, 1999: *Jamaica Survey of Living Conditions 1998* (Kingston, Planning Institute of Jamaica et Statistical Institute of Jamaica).
- Walton, J., 1999: *Social transfers in kind*, document présenté à un séminaire d'EUROSTAT sur la méthodologie du revenu pour les statistiques concernant les ménages, Luxembourg, 13-14 déc.

---

## Appendice 1

### Résolution en vigueur de la CIST

#### ***Résolution concernant les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, adoptée par la douzième Conférence internationale des statisticiens du travail (octobre 1973)***

La douzième Conférence internationale des statisticiens du travail,

(...)

Reconnaissant qu'il est nécessaire de réviser et de compléter les recommandations formulées par la septième Conférence internationale des statisticiens du travail dans la résolution concernant les méthodes des enquêtes sur les conditions de vie des familles, en vue de promouvoir le développement et l'application desdites statistiques sur des bases saines et de favoriser aussi l'amélioration de leur qualité et de leur comparabilité sur le plan international;

Reconnaissant également que, dans une perspective de coordination et d'intégration des normes statistiques internationales, les nouvelles recommandations concernant les enquêtes qui fournissent les statistiques des revenus et des dépenses des ménages devraient, dans la mesure du possible, être en harmonie avec les autres normes relatives aux statistiques des ménages, notamment celles qui sont appliquées dans le système de comptabilité nationale, la comptabilité du produit matériel et le système complémentaire de statistiques de la répartition du revenu, de la consommation et de l'accumulation,

Adopte, ce vingt-sixième jour d'octobre mil neuf cent soixante-treize, la résolution ci-après:

#### Objectifs, périodicité et portée

1. Les statistiques établies à partir des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages visent habituellement un ou plusieurs des objectifs suivants (bien que les difficultés propres au rassemblement des données rendent improbables que plus d'un petit nombre d'objectifs puissent être visés dans une seule enquête):

- a) obtenir des coefficients de pondération et d'autres données utiles pour la planification de la collecte des prix ou pour la constitution ou la révision d'indices des prix à la consommation, d'indices comparatifs du coût de la vie, etc.;
- b) fournir les données de base nécessaires à l'élaboration de politiques en matière de planification économique et sociale et faciliter la détermination des besoins ou la fixation d'objectifs;
- c) fournir des données pour évaluer l'incidence de mesures économiques ou sociales existantes ou prévues sur les conditions de vie des ménages notamment en ce qui concerne les changements dans la structure des dépenses et de la consommation des ménages;
- d) fournir des données pour l'estimation des effets de redistribution de l'imposition directe et indirecte et d'une large gamme d'avantages sociaux sur la situation des divers types de familles;

- 
- e) analyser les variations dans les niveaux de vie sur une période de plusieurs années et les inégalités qui existent entre les ménages des divers groupes socio-économiques, des diverses régions géographiques, des zones rurales et urbaines, etc.;
  - f) compléter les données dont on dispose pour l'élaboration des estimations officielles des comptes des ménages dans les systèmes de comptabilité nationale et des bilans;
  - g) fournir des données sur la distribution des revenus et des dépenses des ménages;
  - h) fournir des renseignements sur des aspects particuliers des conditions de vie de la population, par exemple la consommation alimentaire, le logement et la santé.

2. Les données tirées des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages peuvent aussi être utilisées aux fins de la détermination des niveaux minima de salaire, de l'analyse de la nécessité de réviser les salaires minima et d'autres questions se rapportant à la détermination des salaires.

3. Comme les enquêtes peuvent viser plus d'un des objectifs énumérés au paragraphe 1, il est souhaitable que l'enquête soit préparée et exécutée en tenant compte, pour ce qui est du choix des types de données à fournir, des besoins particuliers des utilisateurs au deuxième degré des résultats obtenus.

4. Les programmes nationaux peuvent comprendre des enquêtes continues avec ou sans enquêtes peu fréquentes de grande envergure. Au minimum, une enquête principale par sondage sur les revenus et les dépenses des ménages représentant autant que possible tous les ménages privés du pays devrait être entreprise dans chaque pays au moins une fois tous les dix ans. Par suite de circonstances telles qu'une expansion industrielle accélérée et une migration rapide des régions rurales vers les régions urbaines, qui entraînent des modifications importantes de l'économie et du revenu réel, il y a lieu d'entreprendre de telles enquêtes à des intervalles plus rapprochés que l'intervalle de dix ans. En général, les pays en voie de développement ont tendance à ressentir avec plus d'acuité le besoin de disposer de données à jour du genre de celles que fournissent les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, et un intervalle n'excédant pas cinq ans entre les enquêtes serait plus approprié dans ces pays.

5. 1) S'il est procédé à une enquête continue couvrant toute la gamme des sujets traités dans une enquête de grande envergure mais portant sur un échantillon annuel plus restreint, la moyenne des résultats obtenus pendant plusieurs années successives peut, à certaines fins, remplacer d'une façon satisfaisante les résultats d'une enquête de grande envergure.

2) Il faudrait, dans chaque pays, effectuer des enquêtes de plus petite envergure pendant l'intervalle séparant deux enquêtes importantes, pour fournir des données utilisables pour l'estimation des modifications intervenues dans les agrégats importants obtenus à partir d'enquêtes peu fréquentes de grande envergure.

6. 1) En principe, il faudrait obtenir des données en provenance des ménages ou d'autres sources sur les éléments ainsi que sur l'ensemble des revenus et des dépenses et sur la composition du ménage, y compris en particulier les renseignements suivants:

- a) données relatives à l'ensemble des revenus du ménage (avant déduction des cotisations de sécurité sociale et des impôts) et données aussi détaillées qu'il est possible et pratique de réunir sur ces revenus, y compris des informations relatives aux revenus de chaque membre du ménage;
- b) impôts directs, redevances et autres charges non considérés comme des dépenses de consommation, et transferts de fonds assimilés;

- 
- c) cotisations versées par les ménages aux régimes de sécurité sociale et primes de polices d'assurance garantissant des prestations dans les éventualités suivantes: maladie et maternité; vieillesse, invalidité et décès du soutien de famille; perte de l'emploi et incapacité de travail, et autres prestations assimilées;
  - d) données détaillées relatives à d'autres dépenses et à la consommation des ménages;
  - e) données relatives à la composition du ménage;
  - f) données relatives à l'emploi du chef de ménage (ou du principal soutien économique du ménage, si celui-ci n'en est pas le chef) et d'autres membres du ménage.

2) Il faudrait recueillir aussi, dans la mesure du possible, les renseignements suivants auprès des ménages:

- a) caractéristiques du logement habité par le ménage;
- b) inventaire de certains biens durables et autres biens du ménage;
- c) fonds engagés dans des investissements, changements nets intervenus pendant la période de référence dans l'épargne et dans le passif du ménage ou de ses membres;
- d) autres données relatives à certains aspects de la situation de la famille et à son mode de vie qui présentent un intérêt particulier pour l'analyse des données obtenues dans les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.

7. Les données relatives aux dépenses des ménages fournissent renseignements précieux pour l'analyse de la consommation alimentaire et régime alimentaire et de la nutrition des ménages, mais, afin de jeter plus de lumière sur ces questions, une enquête spéciale sur le régime alimentaire et la nutrition pourrait être entreprise parallèlement à l'enquête sur les dépenses des ménages, en utilisant peut-être un sous-échantillon de l'échantillon de l'enquête ou un échantillon indépendant mais étroitement lié à celui de l'enquête.

## Organisation des enquêtes

8. Pour mener les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages et pour effectuer diverses autres enquêtes par sondage, il est souhaitable que chaque pays ait une section des enquêtes par sondage. Cette section prendrait des dispositions pour assurer des services spécialisés pour l'établissement des plans de sondage, le choix des échantillons, la formation des enquêteurs, l'organisation du travail d'enquête sur le terrain et le contrôle et le traitement des données. Les possibilités pratiques d'une coopération fructueuse entre les pays dans ce domaine, sur une base régionale ou autre, devraient être encouragées. Les organismes internationaux, y compris le Bureau international du Travail, devraient aider les pays en voie de développement en leur fournissant une assistance technique.

9. Au stade de la préparation de l'enquête, de même que pendant le travail sur le terrain, il est souhaitable de s'assurer la collaboration des groupes intéressés tels que les organisations d'employeurs, de travailleurs et de consommateurs, et de donner également une large publicité, au moment propice, aux objectifs de l'enquête, afin de susciter la coopération de la population, d'obtenir un taux de réponse élevé et de s'assurer une large acceptation des résultats obtenus.

---

10. Etant donné que, dans le contexte d'une enquête générale, il peut être difficile d'obtenir des informations avec la précision requise pour certains groupes de population tels que les retraités, les personnes dont les salaires sont faibles, celles qui vivent dans des régions en difficulté économique, les petits exploitants agricoles, les ouvriers agricoles, les ouvriers non agricoles qui vivent dans les régions rurales et d'autres groupes particuliers au sujet desquels on peut avoir besoin de données plus détaillées à certaines fins, il peut être nécessaire d'entreprendre de temps à autre des enquêtes spéciales sur les revenus et les dépenses des ménages appartenant à ces groupes. En particulier, on peut recueillir des données plus détaillées pour certains groupes soumis à une enquête par sondage que pour d'autres, à condition que des mesures spéciales soient prises pour identifier les ménages à traiter de cette manière et que les erreurs d'échantillonnage se rapportant aux données afférentes à ces groupes se situent dans des limites admissibles.

## Concepts de base et définitions

11. Selon les objectifs particuliers de l'enquête, y compris les types de données qui devront être présentées dans les résultats finals, on peut choisir parmi plusieurs types d'enquêtes. Toutefois, les concepts de base recommandés dans les paragraphes suivants devraient être appliqués dans tous les types d'enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.

### *Unité de rassemblement des données*

12. Les unités statistiques pour le rassemblement des données sur les revenus et les dépenses des ménages privés ou des familles sont définies comme suit:

- *Ménage*: le concept de ménage, à utiliser dans les enquêtes sur les revenus et les dépenses, devrait être identique à celui qui a été adopté dans le Programme mondial des recensements de la population de 1970. Un ménage peut être:
  - a) soit un ménage, composé d'une seule personne, c'est-à-dire une personne qui pourvoit à ses propres besoins alimentaires et autres besoins vitaux sans s'associer avec d'autres personnes;
  - b) soit un ménage, multiple, c'est-à-dire un groupe de deux ou plusieurs personnes qui pourvoient en commun, d'une façon ou d'une autre, à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Les membres du groupe peuvent, dans une mesure variable, mettre leurs revenus en commun et avoir un budget unique; le groupe peut se composer soit de personnes apparentées, soit de personnes non apparentées, soit de personnes appartenant à l'une et à l'autre catégorie. Le critère d'ordre général qu'il convient d'utiliser pour identifier les membres d'un ménage multiple est l'existence d'arrangements domestiques communs.
- *Famille*: une famille est définie aux fins des enquêtes sur les revenus et les dépenses comme un type de ménage, de deux ou de plusieurs personnes qui, unies par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption, satisfont également à la condition de partager la même unité d'habitation et de pourvoir en commun aux besoins alimentaires et autres besoins vitaux.

13. On ne dispose pas toujours de bases de sondage identifiant les unités statistiques mentionnées plus haut et il faut donc recourir à des bases telles que les listes des habitations ou les listes d'adresses. A l'intérieur des unités de sondage choisies à partir de ces bases, les ménages et les familles tels qu'ils sont définis ci-dessus doivent être identifiés aux fins des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.



14. 1) Aux fins des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, le revenu du ménage est la somme des revenus en espèces et des revenus en nature et comprend les recettes qui, en règle générale, sont de nature récurrente et sont reçues régulièrement par le ménage ou par ses membres à intervalles d'un an ou à intervalles plus rapprochés.

2) Les revenus du ménage sont tirés des principales sources suivantes: rémunération des salariés (traitements, salaires et autres recettes connexes provenant de l'employeur), gains nets provenant d'une activité indépendante, bénéfices dans les affaires, revenus afférents à des placements personnels (loyers, intérêts, dividendes), droits, redevances et commissions. Aux fins des enquêtes sur les ménages, il convient d'inclure dans le revenu les sommes reçues périodiquement et régulièrement provenant d'un héritage ou d'un fonds de dépôt, les pensions alimentaires et autres pensions, les rentes, les bourses, les remises de fonds et autres aides en espèces reçues régulièrement, ainsi que diverses autres rentrées de fonds périodiques, auxquelles s'ajoutent les prestations de sécurité sociale et autres prestations assimilées, en espèces et en nature.

3) Les revenus en nature du ménage comprennent le paiement en nature de salaires, les biens et les services fournis gratuitement par une entreprise (y compris une exploitation agricole) à un salarié ou au ménage du propriétaire ou du copropriétaire de l'entreprise; ils comprennent également la valeur des biens produits et consommés par le ménage (par exemple des produits agricoles ou des produits d'élevage). Lorsqu'un salarié achète à son employeur, pour la consommation de son propre ménage, des biens ou des services à des tarifs privilégiés, obtenant ainsi un avantage important, la valeur de ces avantages peut également être prise en compte comme revenu en nature. La valeur locative nette estimée des logements occupés par leur propriétaire doit aussi être considérée en principe comme un revenu en nature, de même que la valeur locative brute estimée, imputée à l'occupant d'un logement gratuit, obtenu à titre de salaire en nature ou à un autre titre.

4) Dans la mesure du possible, pour fournir des renseignements supplémentaires sur d'autres recettes et flux financiers dans le secteur des ménages, aux fins de l'établissement d'estimations destinées à la comptabilité nationale ou à d'autres fins particulières, les éléments suivants devraient être enregistrés dans les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, mais ne devraient pas être considérés comme faisant partie des revenus des ménages, même si les sommes correspondant à ces éléments servent parfois à des dépenses de consommation: le produit de la vente de biens, les retraits de comptes d'épargne, les prix gagnés à la loterie, les prêts obtenus, les sommes reçues en remboursement de prêts (capital), les gains exceptionnels, les héritages (sous forme de somme globale), les paiements de polices d'assurance vie arrivées à échéance (excepté les annuités), les indemnités forfaitaires pour blessures ou dommages. Ces recettes et autres éléments qui ont été exclus du revenu se distinguent par les caractéristiques générales suivantes: ils sont, en règle générale, non récurrents (c'est-à-dire qu'ils ne se répètent pas chaque année) et ils ne sont pas considérés par le ménage qui en bénéficie comme faisant partie de ses revenus.

## Dépenses de consommation

15. 1) Aux fins des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, les dépenses de consommation d'un ménage sont toutes les dépenses monétaires engagées par ce ménage ou par ses membres pour leur propre compte, pour l'achat de biens destinés à la consommation et pour l'achat de services, auxquelles il faut ajouter la valeur des biens et des services reçus sous la forme de revenus en nature et consommés par le ménage ou par un des membres du ménage. Ainsi, la valeur de biens produits par le ménage et utilisés par celui-ci pour sa propre consommation, la valeur locative nette du logement occupé par le propriétaire et la valeur locative brute imputée d'un logement occupé par le ménage à titre gratuit font partie des dépenses de consommation du ménage.

2) Dans les dépenses de consommation des ménages, sont compris les paiements, y compris les taxes à la vente, effectués par les ménages, pour les biens et les services fournis et les paiements afférents à l'utilisation (consommation) de biens et de services. Ainsi, les dépenses engagées par les ménages, pour l'instruction, la santé et les services juridiques entrent dans le cadre de cette définition. Pour certains desseins, les droits à payer pour l'obtention d'un permis de conduire et pour

---

l'immatriculation d'un véhicule à moteur et d'autres charges similaires devraient être inclus dans les dépenses de consommation des ménages.

3) Les dépenses de consommation des ménages ne comprennent pas les impôts directs, les contributions versées au titre des retraites et autres prestations de sécurité sociale, les dépôts sur les comptes d'épargne, les cotisations à des mutuelles d'épargne ou à des caisses de financement de logements, les primes d'assurance vie, les transferts en espèces et les versements faits à des personnes n'appartenant pas au ménage ou à leur profit et le remboursement de prêts. Sont également exclus les débours à titre d'investissement, les pertes de jeu, les dons et les donations en argent (à l'exception des offrandes périodiques peu importantes aux églises et aux œuvres de bienfaisance).

### *Dépenses des ménages*

16. Les dépenses des ménages comprennent les dépenses pour la consommation et les dépenses non destinées à la consommation. Les dépenses du ménage qui ne sont pas destinées à la consommation englobent l'impôt sur le revenu et les autres impôts directs, les cotisations au titre des pensions et de la sécurité sociale et les primes d'assurance assimilées, les remises de fonds, dons et transferts analogues versés par le ménage dans son ensemble ou par l'un ou l'autre de ses membres. Sont exclus les versements se traduisant par un accroissement de l'épargne, les placements, les sommes prêtées, le remboursement des prêts et les débours faits pour d'autres opérations financières. Néanmoins, chaque fois qu'il est possible et utile de le faire, des renseignements sur ces éléments peuvent également être recueillis auprès des ménages, en vue de l'établissement d'estimations destinées à la comptabilité nationale ou à d'autres fins précises.

### Méthodologie de base

17. 1) Dans les enquêtes sur les revenus et les dépenses, la taille de l'échantillon des ménages devrait être suffisante pour assurer une représentation adéquate des ménages, des différentes dimensions et compositions, des diverses classes de revenus et des divers groupes socio-économiques, ainsi que des régions urbaines et rurales et de différentes zones climatiques à l'intérieur du pays. Toutefois, comme il est indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, il sera peut-être nécessaire d'effectuer des enquêtes supplémentaires pour obtenir les données nécessaires à une analyse distincte de ces groupes.

2) Le plan de sondage et la méthode de sélection des ménages, de l'échantillon devraient être déterminés par des techniques d'échantillonnage appropriées afin d'obtenir des résultats aussi précis que possible avec les ressources dont on dispose, compte tenu des circonstances telles que la disponibilité de bases de sondage adéquates. Dans la mesure du possible, la méthode de sondage employée doit permettre de calculer l'erreur d'échantillonnage. On s'emploiera, par des recherches approfondies, à cerner et à définir clairement la base de sondage la plus appropriée, à déterminer le plan de stratification optimum et les autres caractéristiques de l'échantillon à utiliser, ainsi que les meilleures méthodes de sélection des unités de l'échantillon.

18. Lors de la préparation des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, il faudrait prévoir des études préliminaires ou des enquêtes pilotes permettant d'éprouver les méthodes envisagées et d'essayer les questionnaires, de former les enquêteurs et, le cas échéant, de recueillir les renseignements utiles pour l'établissement d'un plan de sondage efficace. Pour l'enquête finale, il faudrait, dans la mesure du possible, mettre en place des moyens de contrôle systématique permettant de détecter au plus tôt les erreurs et les défauts dans la collecte des données et dans les réponses obtenues auprès des ménages, afin de prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

19. 1) Pour réunir des données détaillées relatives aux revenus et aux dépenses des ménages, il faudrait étudier attentivement les avantages respectifs de la méthode de l'entrevue et de la méthode du livre de comptes ou d'une combinaison des deux, eu égard aux conditions de l'enquête. On pourrait avoir recours à différentes méthodes en vue de réunir des données pour différents éléments de la comptabilité des ménages afin d'obtenir des résultats de qualité optimale.

2) Normalement, les enquêtes devraient correspondre à une année complète de comptabilité du ménage, pour tenir compte des variations saisonnières des revenus et des dépenses.

---

20. 1) Le choix des périodes de référence appropriées pour l'enregistrement de données sur les divers éléments des revenus et des dépenses des ménages doit être déterminé sur la base d'une expérience érudite soignée de l'application pratique des concepts et des définitions et de recherches sur l'aptitude des enquêtes à fournir des renseignements. Lorsque la méthode de l'entrevue est employée, une analyse des données obtenues dans les précédentes enquêtes sur les dépenses des ménages aidera souvent à déterminer la période de rappel optimale pour différents types de postes de la comptabilité des ménages, ainsi que les périodes de référence appropriées pour l'enregistrement des données qui ont une grande influence sur la qualité et la fiabilité des données rassemblées.

2) Lorsqu'on découvre, dans les résultats de l'enquête, des écarts systématiques manifestes attribuables à des périodes de rappel ou à des périodes de référence mal choisies (par exemple en établissant des comparaisons avec d'autres données relatives à la consommation totale de produits déterminés), il faudrait essayer d'évaluer l'importance des distorsions au sein de strates déterminées de la population au moyen d'études complémentaires telles qu'une enquête de contrôle, ou d'une analyse approfondie des structures de dépenses individuelles parmi des groupes spécifiés de ménages.

3) De même les distorsions évidentes affectant les renseignements fournis sur les dépenses — par exemple déclaration d'une consommation d'articles de luxe supérieure à la réalité ou déclaration d'une consommation de boissons alcoolisées, de tabac, etc., inférieure à la réalité — devraient faire l'objet d'une étude approfondie en vue d'estimer leur importance.

4) D'autres écarts systématiques et des erreurs autres que l'erreur d'échantillonnage, souvent plus importants que ceux précités, et surtout la déclaration d'un revenu inférieur à la réalité peuvent apparaître dans certains pays dans des circonstances particulières. Lorsque ceux-ci sont décelés, il convient de prendre des mesures pour y remédier selon les indications données ci-dessus au sous-paragraphe 2 ou de donner des renseignements sur leur nature et leur importance. Un effort particulier devrait être fait pour corriger les déclarations de revenus inférieurs à la réalité faites par les ménages.

21. Des efforts sérieux devraient être faits pour limiter au strict minimum le taux de non-réponse; de ce point de vue, la longueur de la période de référence choisie pour l'enquête peut avoir une grande importance.

22. La mesure des dépenses de consommation devrait se faire sur la base de la quantité et de la valeur totales des biens et services consommés ou achetés par le ménage ou livrés à celui-ci. Le choix de la base sur laquelle la consommation du ménage doit être mesurée varie en général selon que les éléments de consommation sont, pour la plupart, payés en espèces ou bien, dans une large mesure, produits par le ménage ou reçus en nature. Dans les pays en voie de développement, il vaut mieux, en général, mesurer les biens et services effectivement consommés par les ménages pendant la période de référence, en particulier dans les régions rurales.

23. Dans les pays où les articles de consommation sont achetés pour la plupart, la mesure des dépenses de consommation du ménage devrait se faire sur la base de la quantité et de la valeur totales des divers biens et services de consommation livrés au ménage ou obtenus par celui-ci pendant la période spécifiée. Dans la pratique, on peut souvent rassembler de façon satisfaisante des données sur la valeur des biens et des services payés, quel que soit le moment où ils sont livrés. Lorsque c'est cette dernière base qui est utilisée, il faut, toutes les fois que cela est possible, enregistrer également les quantités des biens et services payés. Les données relatives aux quantités consommées sont particulièrement précieuses aux fins de l'analyse de la consommation alimentaire. Lorsque les stocks ne varient que peu, les montants achetés correspondent aux quantités consommées.

24. 1) La quantité et la valeur de la consommation du ménage correspondant à la production du ménage (par exemple des produits agricoles et d'élevage) et à d'autres recettes en nature devraient être estimées et enregistrées. La valeur calculée sur la base des prix appropriés (généralement les prix de détail sur le marché local) devrait être inscrite à la fois comme revenu et comme dépense afin que la consommation totale de denrées alimentaires et d'autres biens de consommation et les dépenses correspondantes soient enregistrées de façon comparable pour les différents ménages.

2) Lorsque les prix de détail sont appliqués, une évaluation d'après les prix à la production peut aussi être utile à d'autres fins telles que les statistiques de la comptabilité nationale.

---

3) Si la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire (valeur nette) ou des logements gratuits (valeur brute) était imputée, elle devrait être estimée et enregistrée, dans la comptabilité des ménages, comme faisant partie des revenus. Le même montant devrait être ajouté aux dépenses du ménage. Les charges payées par le propriétaire qui occupe son propre logement, telles que taxes et impôts fonciers locaux, taxes d'eau et d'égout, dépenses pour la réparation et l'entretien du logement, sont considérées comme des dépenses; la valeur locative nette ne comprend pas ces montants. Si les charges de ce genre sont payées par l'occupant d'un logement gratuit, la valeur locative devrait être imputée sur une base nette.

4) D'autres éléments des revenus en nature devraient être traités comme il est recommandé de le faire aux sous-paragraphes 1 et 2 ci-dessus.

25. Des informations supplémentaires importantes et détaillées sur les caractéristiques des ménages, leur situation économique et leurs conditions de vie devraient être rassemblées, au moins sur la base d'un sous-échantillon des questionnaires, lorsqu'il est possible et souhaitable de le faire, pourvu que des précautions soient prises afin de s'assurer que la qualité des données de base obtenues sur les revenus et les dépenses des ménages n'en est pas sérieusement affectée.

## Classifications

26. Les données sur les revenus des ménages recueillies lors des enquêtes sur les ménages devraient être classées et ventilées de manière à permettre l'identification de la rémunération des salariés, des revenus des membres de coopératives de production, des revenus provenant d'une activité indépendante, des revenus de la propriété et des revenus de transfert.

27. Les données sur les dépenses des ménages devraient être réparties en dépenses pour la consommation et dépenses non destinées à la consommation et, dans chaque cas, les données devraient être ventilées en détail. En particulier, les dépenses des ménages devraient être indiquées de façon suffisamment détaillée pour en permettre la classification, dans la mesure du possible, selon le schéma de la classification des fonctions de consommation des ménages qu'établit le Système de comptabilité nationale (SCN, révisé, 1968) des Nations Unies et pour permettre de les classer différemment afin de satisfaire à d'autres fins. Des données devraient être présentées sur les dépenses pour l'alimentation, les boissons et le tabac, l'habillement et les chaussures, le loyer et le combustible, l'ameublement, les appareils ménagers, le nettoyage et l'entretien, les soins médicaux et la santé, les transports et les communications, les loisirs, l'éducation et les autres dépenses de consommation.

## Mise en tableaux des résultats

28. 1) En règle générale, les données obtenues des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages devraient être mises en tableaux d'une façon très détaillée. On pourrait avoir, par exemple, les tableaux suivants:

- a) membres du ménage, classés par sexe et par groupe d'âge, pour chaque type de ménage;
- b) ménages classés selon la dimension (nombre de membres) et le type du ménage (divers types de ménages à «noyau familial» et autres ménages);
- c) ménages classés par principales sources de revenu et groupe de revenu du ménage;
- d) dépenses des ménages pour chaque poste (ou pour chaque sous-groupe) de dépenses selon le niveau de revenu du ménage; des données distinctes devraient également être fournies pour les ménages urbains et ruraux respectivement et, lorsque cela est possible, pour les ménages agricoles;

- 
- e) dépenses des ménages selon le revenu du ménage classées en fonction soit du nombre de personnes appartenant au ménage, soit du type de ménage;
- f) les revenus et les dépenses des ménages de salariés et d'autres groupes socio-économiques.

2) Il est aussi souhaitable, surtout en relation avec les enquêtes sur nombreux aspects des niveaux de vie de la population, de dresser des tableaux spéciaux des revenus et des dépenses des ménages selon des groupes fractiles des ménages. Les tableaux par groupes fractiles sont également précieux pour les comparaisons internationales et les comparaisons dans le temps.

29. Pour chaque groupe de ménages figurant dans les classements des revenus et des dépenses, il conviendrait d'indiquer les principales caractéristiques des ménages du groupe telles que la dimension moyenne du ménage, le revenu moyen, le nombre moyen, par ménage d'hommes adultes, de femmes adultes et d'enfants, le nombre moyen de personnes actives, de personnes à la retraite et d'autres personnes inactives. Le nombre moyen de personnes qui reçoivent un revenu et le nombre moyen de pièces utilisées par le ménage devraient également être indiqués, si cela est possible.

30. 1) Les données fournies par l'enquête en ce qui concerne les dépenses d'alimentation devraient être analysées en fonction de la composition du ménage et de son niveau de vie (mesure selon le revenu total ou les dépenses de consommation totales du ménage) et aussi en fonction d'autres caractéristiques sociales et économiques importantes du ménage telles que la catégorie professionnelle ou le groupe socio-économique du chef du ménage.

2) Chaque fois que l'on possède des données adéquates sur la consommation alimentaire en termes de quantités consommées, on devrait les soumettre à une analyse du genre de celle qui est exposée au sous-paragraphe 1 ci-dessus.

3) Des analyses de la consommation devraient être effectuées pour les dépenses du ménage afférentes à certains biens (autres que les denrées alimentaires) et services qui présentent une importance particulière pour l'étude des niveaux de vie des ménages, par exemple le logement, l'instruction, la santé, les biens durables du ménage, les véhicules automobiles.

## Présentation des résultats

31. Il conviendrait de publier les résultats des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages d'une manière aussi détaillée que possible, compte tenu des exigences pratiques et de l'obligation de respecter le caractère confidentiel des données fournies par les ménages. Les utilisateurs des données pourraient ainsi les réaménager selon leurs propres objectifs, sous réserve des limitations qu'imposent la variance d'échantillonnage et d'autres facteurs qui affectent la fiabilité des données détaillées.

32. 1) En même temps que l'on donne les moyennes partant sur tous les ménages de l'échantillon, il faudrait indiquer les distributions de fréquence pour les postes importants.

2) Lorsque la moyenne simple est publiée pour des postes ou des sous-groupes de postes importants relatifs aux revenus, aux dépenses ou à la consommation qui appellent d'importantes réserves, il est souhaitable de calculer également et de publier la médiane ou d'indiquer d'une manière ou d'une autre que la moyenne est sujette à un coefficient de variation important.

33. 1) Pour faciliter l'interprétation des résultats de l'enquête, il convient, lorsque ceux-ci sont publiés, de décrire les méthodes employées, notamment le plan de sondage et les méthodes de sondage. Les variances des données de l'échantillon devraient être indiquées pour les éléments importants.

2) Dans le rapport concernant l'enquête sur les ménages, il conviendrait également de donner des renseignements sur l'univers de la population couverte par l'enquête, sur le taux de réponse obtenu dans les diverses strates de la population, sur l'échantillon théorique ou original et sur le taux de réponse réel.

---

3) Il y aurait lieu de mentionner aussi d'autres facteurs qui ont eu une incidence sur la fiabilité des données de l'enquête en même temps que le résultat de toute analyse effectuée pour déterminer l'importance des erreurs qui ne sont pas imputables à la méthode de sondage.

34. Il conviendrait de donner des renseignements complets sur les définitions et les classifications qui ont été utilisées. Si l'on utilise des échelles de consommation, il faudrait en préciser la constitution de manière détaillée. Les méthodes d'évaluation du revenu en nature et des dépenses correspondantes devraient être décrites.

35. Etant donné que la quantité et la valeur des divers services publics et autres services sociaux (par exemple les services d'instruction publique, les services médicaux gratuits et autres services analogues) assurés gratuitement aux ménages ne peuvent pas être facilement estimés, ces éléments ne peuvent être inclus dans la comptabilité de chacun des ménages. Le rapport sur les résultats de l'enquête devrait fournir des renseignements (ou préciser les sources de données) concernant les services de ce genre, en y incluant, lorsque cela est possible, le coût total, le nombre de bénéficiaires des services et une estimation de l'étendue de la consommation des différents services par les diverses strates de la population. Ces données sont indispensables pour permettre des comparaisons internationales et interrégionales de la consommation privée totale de biens et de services.

36. Les services reçus gratuitement d'autres ménages, de personnes n'appartenant pas au ménage ou d'organisations bénévoles représentent aussi une contribution importante au niveau de vie de certains ménages. Ces services ont un caractère bénévole et, en règle générale, ne peuvent pas être évalués et inclus dans les comptes des dépenses de consommation des ménages. Si possible, le rapport établi à la suite de l'enquête doit appeler l'attention sur ces services, chaque fois que cela est nécessaire.

---

## Appendice 2

### Eléments du revenu des ménages

---

<b>1. Revenu de l'emploi</b>	
Revenu de l'emploi salarié	Traitements et salaires Primes et gratifications en espèces Pourboires et commissions Primes de partage des bénéfiques, etc. Rémunération des heures non effectuées Biens et services gratuits ou subventionnés par l'employeur Primes de départ et indemnités de licenciement Cotisations sociales de l'employeur (?)
Revenu de l'emploi indépendant	Bénéfice ou perte de l'entreprise familiale non constituée en société Valeur imputée des biens produits pour usage final propre
<b>2. Revenu de la propriété</b>	Intérêts, dividendes Loyer net Redevances
<b>3. Transferts reçus</b>	
Pensions de sécurité sociale, prestations et allocations de régimes publics	Pension d'Etat Allocations pour enfants à charge Prestations de chômage, etc. Transferts non monétaires des administrations publiques effectués dans le cadre des régimes de sécurité sociale
Pensions et prestations d'assurance reçues de régimes autres que de régimes publics	Pensions et prestations versées au titre des régimes d'assurance sociale — de l'ancien employeur — d'autres
Prestations d'assistance sociale de l'Etat	Pensions privées, rentes et prestations fournies par l'Etat mais non dans le cadre d'un régime d'assurance sociale
Transferts courants des ISBLSM*	Fonds, biens et services reçus régulièrement d'œuvres de bienfaisances et d'autres institutions
Transferts courants d'autres ménages	Pensions alimentaires, contribution à l'entretien des enfants, aide aux parents Recettes régulières provenant d'héritages, etc. Dons d'autres ménages
<b>4. Autre revenu interne du ménage</b>	Valeur imputée des services de logement occupé par le propriétaire Valeur imputée des services d'autres biens de consommation durable (?) Revenu imputé de la production à domicile de services (?)
<b>5. Autre revenu externe du ménage (?)</b>	Valeur imputée des transferts sociaux en nature (?) Valeur imputée des services transférés d'autres ménages (?) (1 + 2 + 3 + 4 + 5 (??))
<b>6. Revenu total</b>	
<i>Moins</i>	
<b>7. Impôts et transferts obligatoires</b>	Impôts directs sur le revenu et la richesse et redevances obligatoires
<i>Moins</i>	
<b>8. Cotisations de sécurité sociale obligatoires</b>	Cotisations de sécurité sociale des salariés Cotisations de sécurité sociale de l'employeur (?)
<i>Moins</i>	
<b>9. Aide familiale entre ménages</b>	Pensions alimentaires, contribution à l'entretien des enfants, etc. (?) Transferts réguliers en nature (?)
<i>Egale</i>	
<b>10. Revenu disponible</b>	(6 – 7 – 8 – 9)

\* Institutions sans but lucratif au service des ménages.

(?) Selon la décision de la réunion.

---

## Appendice 3

### Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (COICOP)

#### *Divisions*

#### 01-12. Dépenses de consommation individuelle à la charge des ménages

- 01 — Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
- 02 — Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants
- 03 — Articles d'habillement et chaussures
- 04 — Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
- 05 — Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer
- 06 — Santé
- 07 — Transports
- 08 — Communications
- 09 — Loisirs et culture
- 10 — Enseignement
- 11 — Restaurants et hôtels
- 12 — Biens et services divers